

Tewksbury Élevé commémoratif École

Manuel de l'étudiant

2023 - 2024



320, rue Pleasant Tewksbury, MA 01876
Téléphone (978) 640-7825 Bureau principal
Téléphone (978) 640-7838
Site Web www.tewksbury.k12.ma.us

Andrew J.Long
Michelle M.Dick
Sean E. O'Leary

Principal
Directeur adjoint
Directeur adjoint

TEWKSBURY MEMORIAL HIGH SCHOOL

Page de signature de l'élève et du parent/tuteur

Cher étudiant et parent/tuteur :

Veuillez lire attentivement et discuter du contenu de ce manuel de l'étudiant.

[Veuillez cliquer ici pour obtenir la page de signature requise, l'imprimer, la signer et la retourner à l'enseignant du premier bloc de l'élève d'ici le vendredi septembre.29 février 2023.](#)

Merci de votre collaboration.

Notification des droits civils

Nul ne peut être exclu ou discriminé dans l'admission à une école publique d'une ville ou dans l'obtention des avantages, privilèges et programmes d'études d'une telle école publique en raison de sa race, de sa couleur, de son sexe, de son identité de genre, de sa religion, de son origine nationale, **langue maternelle (ou langue autre que l'anglais)**, orientation sexuelle, **itinérance**, ou handicap.

Toute question doit être adressée au Surintendant adjoint des écoles, 139 Pleasant Street, Tewksbury MA, 01876, 978-640-7800

[Formulaire de rapport sur les biais des ressources du programme d'études](#)

Table des matières

[Page de signature de l'élève et du parent/tuteur](#)

[Notification des droits civils](#)

[Table des matières](#)

[Lettre du directeur](#)

[Énoncé de mission de l'école secondaire Tewksbury Memorial](#)

[Attentes pour l'apprentissage des élèves](#)

[CALENDRIER DU DISTRICT SCOLAIRE POUR 2023-2024](#)

[Rubrique à l'échelle de l'école](#)

[Consultatif](#)

[Droits et responsabilités des étudiants](#)

[Partenariat parents-école](#)

[Informations sur les activités étudiantes](#)

[Clubs/activités parascolaires](#)

[Athlétisme](#)

[Critères d'admissibilité](#)

[Déclaration d'égalité des sexes pour l'athlétisme](#)

[CONSENTEMENT PARENTAL POUR LES ACTIVITÉS CO/EXTRACURRICULAIRES ET L'ATHLÉTISME - EXONÉRATION DE L'ACCORD DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISATION](#)

[Fonctions scolaires/Danses/Activités parascolaires](#)

[Admissibilité à la semaine senior](#)

[Cotisations de classe](#)

[Information Académique](#)

[Programme d'appareil TPS 1:1](#)

[Honnêteté académique](#)

[Devoirs](#)

[Aide supplémentaire](#)

[Faire du travail](#)

[Conditions d'obtention du diplôme](#)

[Exigences relatives aux promotions](#)

[Rétention](#)

[Tableau de conversion des notes](#)

[Moyenne pondérée cumulative](#)
[Reconnaisances académiques](#)
[Diplôme avec mention](#)
[Société d'Honneur National](#)
[Programme de reconnaissance Renaissance](#)
[Des progrès scolaires](#)
[Bulletins](#)
[Retrait du programme de santé](#)

[Récupération/Enrichissement](#)
[École d'été](#)

[La politique de présence](#)
[Opportunités de rattrapage de perte de crédit](#)
[Annulations scolaires](#)
[Maladie chronique ou récurrente](#)
[Services de tutorat](#)
[Visites/Tours du Collège](#)
[Vérification/Notification](#)
[Retards, licenciements et visites en salle de santé](#)
[Quitter les cours ou la cour de l'école](#)
[Voyages en famille](#)
[Politique de sortie sur le terrain](#)

[Informations sur les étudiants](#)
[Services d'orientation](#)
[Politique de remplacement et de modification des recommandations de cours](#)
[Prendre un rendez-vous d'orientation](#)

[Inscription des nouveaux étudiants](#)

[Changement d'adresse](#)

[Services de santé](#)
[Médicaments](#)

[Les services alimentaires](#)

[Cartes d'identité](#)

[Centre des médias de la bibliothèque](#)

[Politique de responsabilité](#)

[Casiers](#)

[OBJET TROUVÉ](#)

[Privilèges de stationnement](#)

[Conditions de résidence](#)

[Procédures d'arrivée/de départ de l'école](#)

[Transport scolaire](#)

[Salles de bains étudiantes](#)

[Obligations des étudiants](#)

[Dossiers des étudiants](#)

[Soutien/Médiation par les pairs](#)

[Messages de la maison](#)

[Visiteurs](#)

[Permis de travail](#)

[Code de discipline](#)

[Téléphones cellulaires et appareils électroniques](#)

[Politique d'utilisation acceptable](#)

[Politique de détention](#)

[Code vestimentaire](#)

[Procédure régulière](#)

[Flâner](#)

[Politique de suspension](#)

[Attentes comportementales](#)

[Politique relative à l'alcool et aux drogues](#)

[Introduction](#)

[Confidentialité](#)

[Effectuer une recherche](#)

[Médicaments sur ordonnance et en vente libre](#)

[Traitement volontaire de la toxicomanie et de l'alcoolisme](#)

[Utilisation présumée/sous influence/possession/distribution](#)

[Utilisation réelle/sous influence/possession/distribution](#)

[Politique de santé chimique MIAA](#)

[Harcèlement](#)

[Bizutage](#)

[Harcèlement sexuel](#)

[Législation sur la sécurité dans les écoles](#)

[Information de sécurité](#)

[Exercices d'incendie](#)

[Exercices d'urgence](#)

[Des caméras de sécurité](#)

[Moniteur de sécurité](#)

[Agente des ressources scolaires](#)

[Superviseur de la présence](#)

[Recherche et saisie](#)

[Intervention policière justifiée](#)

[Armes et/ou armes à feu](#)

[Informations générales](#)

[Règlement AHERA](#)

[Aucun enfant laissé pour compte](#)

[Titre IX et Chapitre 622 Politique](#)

[Section 504 Procédures pour les étudiants handicapés](#)

[Dépistage, intervention brève et référence pour traitement \(SBIRT\)](#)

Lettre du directeur

Août 2023

Chères familles du lycée Tewksbury Memorial :

À l'école secondaire Tewksbury Memorial, nous nous engageons à offrir la meilleure expérience éducative et parascolaire à tous les élèves. Cela ne peut être réalisé que grâce à l'effort collectif de tous les membres de notre communauté d'apprentissage, qui comprend les étudiants, les parents/tuteurs, les professeurs, le personnel et l'administration.

Le 2023-2024 Le manuel de l'étudiant est un outil intégral pour nous aider dans notre engagement envers la réussite de chaque étudiant. Le manuel de l'étudiant (contenu à l'intérieur) comprend des politiques et des règlements, des informations pertinentes et un calendrier scolaire.

Il y a des moments où des photos sont prises de nos élèves dans le cadre d'activités d'apprentissage et/ou liées à l'école et publiées sur les sites Web de l'école, les médias sociaux, les annuaires des élèves, etc. Aucune information personnelle concernant les élèves ne sera partagée sur notre site Web ou avec des entreprises ou tiers. **Veillez me contacter par écrit si vous le faites pas voulez que votre enfant soit inclus dans les photos de l'école.**

On s'attend à ce que chaque élève et son parent/tuteur lisent attentivement le contenu du manuel de l'élève, impriment, signent et renvoient le [page de signature](#) à l'enseignant du premier bloc de l'élève au plus tard le vendredi 29 septembre 2023.

Je souhaite la bienvenue à tous les élèves à l'école secondaire Tewksbury Memorial et à notre nouvelle année scolaire. Ce manuel de l'étudiant est un guide qui devrait aider chaque élève à profiter et à atteindre une année scolaire productive et enrichissante.

Sincèrement,

ANDREW J. LONG

Andrew J. Long
Principal

Concernant Horaire quotidien régulier

		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7
7h30	8h38	UN	F	D	B	g	ET	C
8h42	9h50	B	g	ET	C	UN	F	D
9h54	11h02	C	UN	F	D	B	g	ET
11h06	12h38	D	B	g	ET	C	UN	F
12h42	13h50	ET	C	UN	F	D	B	g

Déjeune

r 1

11h06 - 11h31

Déjeune

r 2

11h40 - 12h05

Déjeune

r 3

12h13 - 12h38

Horaire d'une demi-journée

		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7
7h30	8h04	UN	F	D	B	g	ET	C
8h09	8h43	B	g	ET	C	UN	F	D
8h48	09h22	C	UN	F	D	B	g	ET
9h27	10h01	D	B	g	ET	C	UN	F
10h06	10h40	ET	C	UN	F	D	B	g

Horaire de retard de 2 heures

		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6	Jour 7
9H30 DU MATIN	10h13	UN	F	D	B	g	ET	C
10h17	11H00	B	g	ET	C	UN	F	D
11h04	00h17	C	UN	F	D	B	g	ET
12h21	13h04	D	B	g	ET	C	UN	F
13h08	13h50	ET	C	UN	F	D	B	g

Déjeune

r 1

11h04 - 23h27

Déjeuner 2	11h29 - 23h52
Déjeuner 3	11h54 - 12h17

Énoncé de mission de l'école secondaire Tewksbury Memorial

Tewksbury Memorial High School offre à tous les élèves une expérience qui favorise l'excellence académique, la curiosité intellectuelle, le respect des autres et la confiance en soi. Nous favorisons le développement des compétences de communication et de résolution de problèmes nécessaires pour devenir des membres à part entière de la société.

Attentes pour l'apprentissage des élèves

Nous **AUGMENTER** à **TMHS**!

RSPECT

Pour soi, les autres, les biens et la communauté

je**I**NTÉGRITÉ

En étant honnête, éthique et responsable

STUES

Nécessaire pour poursuivre ses objectifs à l'intérieur et à l'extérieur de la classe

ET**E**NCORE

Dans les activités académiques et parascolaires

TMHS Les étudiants vont :

Communiquer efficacement

en rassemblant des informations et en présentant des idées de manière claire et
manière articulée

Résoudre des problèmes complexes

en utilisant une variété de capacités de réflexion d'ordre supérieur

Travailler en autonomie et en collaboration

en tant qu'apprenant engagé

Respecter les droits d'autrui

CALENDRIER DU DISTRICT SCOLAIRE POUR 2023-24

Toute l'école Rubrique

Indicateur de performance	<u>Dépasse les attentes</u>	<u>Répond aux attentes</u>	<u>Travailler vers les attentes</u>	<u>N'a pas répondu aux attentes</u>
<u>Planification collaborative</u> <i>(Intégrité, Compétences, Engagement)</i>	L'étudiant est capable de travailler et <u>mener</u> en collaboration avec les pairs et le personnel pour concevoir un plan très détaillé qui comprend des objectifs personnels pour leur projet.	L'étudiant est capable de travailler en collaboration avec ses pairs et le personnel pour concevoir un plan qui comprend des objectifs personnels pour son projet.	L'étudiant est capable de travailler en collaboration avec ses pairs et le personnel pour concevoir un plan qui comprend des objectifs personnels pour son projet avec de l'aide.	L'élève ne s'est pas engagé dans le processus de planification.
<u>Résolution de problème</u> <i>(compétences, engagement)</i>	L'élève est capable de résoudre des problèmes de manière collaborative et indépendante tout en réfléchissant à l'apprentissage et en apportant les modifications nécessaires.	L'étudiant est capable d'identifier les problèmes de manière collaborative et indépendante et de créer et / ou de mettre en œuvre des solutions possibles.	L'élève est capable d'identifier partiellement les problèmes et de créer et/ou de mettre en œuvre des solutions possibles avec de l'aide.	L'élève est incapable de : Identifier et comprendre les problèmes Créer des solutions possibles ou mettre en œuvre des solutions.
<u>Communication efficace</u> <i>(Respect, Intégrité, Compétences)</i>	L'étudiant est capable de communiquer avec enthousiasme ses nouvelles connaissances et expériences à la communauté et au public / évaluateur (s).	L'étudiant est capable de communiquer ses connaissances et son expérience au public/aux évaluateurs.	L'étudiant est capable de communiquer partiellement ses connaissances et son expérience au public/aux évaluateurs.	L'élève est incapable de communiquer efficacement.
<u>Respect</u> <i>(Respect, Engagement)</i>	L'élève est capable d'interagir avec respect avec ses pairs, le personnel et la communauté, de mener à bien le projet avec intégrité et de partager le leadership d'une manière culturellement responsable.	L'élève est capable d'interagir avec respect avec ses pairs, le personnel et la communauté, et de mener à bien le projet avec intégrité.	L'élève est capable d'interagir partiellement avec respect avec ses pairs, le personnel et la communauté, de terminer le projet avec intégrité avec de l'aide.	L'élève est incapable d'interagir avec respect pendant son projet.

Consultatif

À TMHS, nous croyons en l'importance de la connexion étudiant/professeur. Notre objectif en créant un bloc consultatif est de aider favoriser une culture scolaire positive et personnaliser les expériences d'apprentissage de tous les élèves. L'un des objectifs du bloc consultatif est de donner aux étudiants le temps desavoir qui ils sont, où ils vont et comment ils vont y arriver. Grâce à des conseils, chaque élève a un enseignant supplémentaire qui le connaît et peut l'aider à s'orienter vers l'école secondaire afin qu'il reparte avec un plan significatif et personnalisé et qu'il soit préparé pour les options postsecondaires.

- Le conseil se réunit tout au long de l'année.
- Des groupes consultatifs d'étudiants seront créés au hasard par niveau scolaire.

AVIS GÉNÉRAL : LE NON-RESPECT DE L'UN DES RÈGLEMENTS DU MANUEL AINSI QUE D'AUTRES COMPORTEMENTS ACCEPTABLES NON ÉNUMÉRÉS DANS LES PRÉSENTES PEUT ENTRAÎNER DES CONSÉQUENCES DISCIPLINAIRES.

ÉtudiantDroits et responsabilités de s

Nos élèves sont des apprenants actifs pour atteindre les objectifs de notre école. Ce qui suit décrit les attentes que tous les élèves devraient avoir de leur école et de son personnel. Il énumère également les responsabilités que nos élèves devraient avoir envers leur école, son personnel et leur communauté, comme indiqué dans la politique de l'école publique de Tewksbury JI 5131.

Droits

Les meilleures opportunités éducatives possibles

Un personnel sensible et réactif à tous leurs besoins individuels

Traitement juste et équitable de la part des autres étudiants et du personnel

Responsabilités

Effort soutenu pour terminer les leçons assignées, y compris les devoirs manqués en raison d'une absence, et demander l'aide de l'enseignant lorsque quelque chose n'est pas compris

Fréquentation régulière et ponctuelle, et rester sur le terrain de l'école pendant toute la journée scolaire

Respect d'eux-mêmes, des droits des autres, du personnel et des biens de l'école

Un environnement sûr, propre et non menaçant

Comportement qui fera honneur à eux-mêmes, à leur famille, à leur école et à leur communauté, c.-à-d. conformité aux règles de l'école en tout temps, pendant toutes les activités liées à l'école

Le droit de n'entendre que le langage approprié

Honnêteté, courtoisie, langage approprié et tenue vestimentaire appropriée

Parent-Partenariat scolaire

Les parents/tuteurs sont extrêmement importants dans le processus éducatif, en particulier au niveau secondaire. Travailler avec votre élèves et l'école aidera à assurer la meilleure expérience éducative possible pour eux. Être solidaire, fournir un endroit calme pour étudier, vérifier le travail de l'élève et communiquer avec les enseignants sont des moyens par lesquels les parents peuvent contribuer à la réussite de leur enfant. Le partage d'informations nous permet de mieux répondre aux besoins de l'élève.

Au cours de l'année scolaire, plusieurs occasions sont prévues pour l'interaction entre les parents/tuteurs et les enseignants (voir le calendrier scolaire). La première est une journée portes ouvertes, de 18h00 à 20h00, qui offre aux parents/tuteurs l'expérience de suivre leur étudiants' les horaires pendant que chaque enseignant explique les résultats et les exigences du cours ainsi que les attentes spécifiques de la classe. Les réunions restantes sont désignées pour les conférences parents/tuteurs et enseignants afin de permettre au parent/tuteur de s'entretenir avec les membres du corps professoral et les administrateurs concernant tous les aspects des programmes de l'école et les progrès de l'élève. Les soirées conférences sont programmées de 18h00 à 20h00. Les parents pourront prendre rendez-vous via le système d'inscription en ligne.

Les parents peuvent demander une conférence à tout moment en contactant le bureau d'orientation scolaire au (978) 640-7838.

Les parents sont encouragés à se joindre à des groupes tels que le Conseil consultatif des parents et le Conseil d'école pour apporter leur soutien et leur orientation. De plus, des chats administratifs peuvent être programmés mensuellement pour permettre des discussions avec l'équipe administrative de TMHS. Nous apprécions votre participation.

Veuillez consulter le [Calendrier scolaire](#) pour des informations spécifiques sur les dates des journées portes ouvertes et des conférences de parents.

Activités étudiantesInformation

Les étudiants sont encouragés à participer aux activités parascolaires proposées par TMHS. Tous les étudiants participant à l'athlétisme ou à un club/activités doivent s'inscrire à Community Pass.

Afin de participer à l'athlétisme, un étudiant doit payer des frais d'utilisation de 150 \$ par saison. Le plafond familial par an pour l'athlétisme est de 600 \$. Les frais d'utilisation peuvent être payés à l'aide du Community Pass. (<https://register.communitypass.net/reg/index.cfm>)

Afin de participer aux clubs/activités parascolaires, un étudiant doit payer des frais d'utilisation de 50 \$ par club avec un plafond étudiant de 100 \$ par an. Les frais d'utilisation peuvent être payés à l'aide du Community Pass. (<https://register.communitypass.net/reg/index.cfm>)

Voici une liste des opportunités disponibles :

Clubs / parascolairesActivités

Equipe Décathlon Académique	GSA
Équipe de ski adapté	Club international
Club d'Anime	Ligue classique junior
Club artistique	Marche et manœuvre
Meilleurs amis	Equipe Mathématiques
Club de discussion sur le livre	Club de procès simulé
Orchestre d'harmonie	Leaders pairs
Club d'écriture créative	Programme de mentorat par les pairs
Équipe de danse	Bande d'encouragement
DECA	Club de robotique
Club de théâtre	SADD
Écho (Interagir)club	SÛR
Club de l'environnement	Elle est la première
eSports	Club de la parole et du débat
Drapeau Corps	Conseil étudiant

Athlétiques

Base-ball	Athlétisme en salle - Garçons
Basket - Garçons	Athlétisme en salle - filles
Basket - Filles	Crosse - Garçons
Cheerleading - Automne	Crosse - Filles
Cheerleading - Hiver	Football - Garçons
Ski de fond - Garçons	Football - Filles
Ski de fond - Filles	Balle molle
Hockey sur gazon	Spring Track - Garçons
Football	Spring Track - Filles
Le golf	Natation et plongeon - Garçons et filles
Gymnastique	Tennis - Garçons et Filles
Hockey sur glace - Garçons	Volley-ball
Hockey sur glace - Filles	Lutte

Critères d'admissibilité

L'éligibilité est déterminée à la fin de chaque trimestre. Tous les étudiants doivent réussir l'équivalent de quatre (4) cours majeurs dans n'importe quel domaine de contenu (voir Groupes électifs dans le [Programme d'études](#) pour les cours qui peuvent être suivis consécutivement au cours d'une année scolaire pour être considérés comme équivalents à un cours d'une année complète) pour être considéré comme éligible à participer à des activités sportives et autres activités parascolaires. Les étudiants jugés inéligibles recevront une notification écrite à la fin de chaque trimestre et à la fin de l'année. Voir [Règle MIAA 58 du manuel MIAA](#).

Déclaration d'égalité des sexes pour l'athlétisme

Les écoles publiques de Tewksbury s'engagent à offrir aux étudiants-athlètes transgenres des chances égales de participer aux programmes sportifs de TMHS conformément à leur identité de genre.

Par conséquent, cette politique traite des déterminations d'admissibilité pour les étudiants qui ont une identité de genre différente de celle indiquée sur leurs certificats de naissance officiels. Les écoles publiques de Tewksbury ont conclu qu'il serait fondamentalement injuste et contraire aux lois étatiques et fédérales applicables d'empêcher un élève de participer à une équipe sportive sexospécifique compatible avec l'identité de genre publique de cet élève à toutes autres fins.

Aux fins de la participation sportive, le MIAA s'en remet à la détermination de l'élève et de son école locale concernant l'identification du genre.

À cet égard, le district scolaire déterminera l'admissibilité d'un élève à participer à une équipe sportive sexospécifique.

En conséquence, lorsqu'une équipe des écoles publiques de Tewksbury soumet une liste à la MIAA ou à tout autre organe directeur, elle vérifie qu'elle a déterminé que les élèves inscrits dans une équipe sportive spécifique au sexe ont le droit de participer à cette équipe en raison de leur sexe, identité de genre et que le district scolaire a déterminé que l'expression de l'identité de genre de l'élève est de bonne foi et non dans le but d'obtenir un avantage injuste dans les compétitions sportives.

Les élèves qui souhaitent participer à une équipe sportive spécifique au sexe qui est différente de l'identité de genre indiquée sur les dossiers scolaires actuels de l'élève sont invités à aborder la question de l'identité de genre avec le directeur sportif et/ou le directeur de l'école bien avant la date limite pour déterminations d'éligibilité athlétique pour une saison sportive en cours.

Les étudiants ne sont pas autorisés à essayer simultanément des équipes sportives des deux sexes. Rien dans cette politique ne doit être lu pour permettre à un étudiant d'être sélectionné dans une équipe particulière ou pour permettre à un étudiant de passer d'une équipe spécifique à un sexe à une équipe d'un sexe différent pendant une saison sportive.

En outre, les écoles publiques de Tewksbury s'attendent à ce que, de manière générale, une fois que la question de l'identité de genre a été traitée par l'élève et le district scolaire, la détermination reste cohérente pour le reste de l'éligibilité sportive de l'élève au lycée.

Les écoles publiques de Tewksbury ont conclu que ce critère est à la fois conforme à la politique MIAA et suffisant pour exclure la probabilité qu'un élève revendique une identité de genre particulière dans le but d'obtenir un avantage perçu dans la compétition sportive.

La politique ci-dessus était basée sur la politique 28 et la règle 43 de MIAA. [Manuel MIAA 2021-23](#)

CONSENTEMENT PARENTAL POUR LES ACTIVITÉS CO/EXTRACURRICULAIRES ET L'ATHLÉTISME - EXONÉRATION DE L'ACCORD DE RESPONSABILITÉ ET D'INDEMNISATION

[Veuillez cliquer ici pour la page de signature requise, puis imprimez, signez et retournez au conseiller/entraîneur approprié avant le début de toute activité ou sport.](#)

Fonctions scolaires/Danses/Activités parascolaires

Seuls les étudiants actuels de TMHS sont autorisés aux activités scolaires, y compris les danses, à l'exception du bal, où un étudiant non TMHS doit être accompagné d'un étudiant TMHS. Pour pouvoir participer à des événements parrainés par l'école (c'est-à-dire bal de promo, danses, événements sportifs, événements de club / activités, etc.), tous les élèves doivent assister **trois cours complets** le jour de l'événement. Les élèves ne peuvent assister à aucune activité scolaire pendant la période de leur suspension de l'école.

Admissibilité à la semaine senior

Afin de participer aux activités de la semaine senior, y compris le bal des finissants, un étudiant doit être éligible pour obtenir son diplôme cette année-là.

Cotisations de classe

Il y a des frais évalués chaque année à chaque étudiant pour les frais de classe. Cet argent est utilisé pour aider à couvrir le coût des activités parrainées par la classe, l'annuaire, le bal, les activités de la semaine des seniors, etc.

Information Académique

Programme d'appareil TPS 1:1

- Tous les élèves de la 5e à la 12e année recevront un Chromebook à rendre après avoir obtenu leur diplôme de l'école intermédiaire John W. Wynn ou de l'école secondaire Tewksbury Memorial, ou après avoir quitté le district.
- Cet appareil mobile sera nécessaire pour accéder aux ressources pédagogiques numériques.
 - **Là n'y a pas d'option de désinscription.**
- TPS filtrera le contenu conformément aux exigences de la loi CIPA (Children's Internet Protection Act) de 2001.
- Comme les manuels scolaires, les Chromebooks sont le principal accès des étudiants aux ressources de leur programme.
- TPS ne peut pas prendre en charge les appareils personnels des élèves ni garantir que toutes les ressources numériques seront compatibles avec un appareil non TPS.
- Les appareils non-TPS n'auront pas accès au réseau sans fil sécurisé, et par conséquent, TPS ne peut pas garantir une connexion cohérente.
- Les familles seront responsables des appareils perdus, volés ou endommagés.
- **L'assurance est facultative mais hautement recommandé**
 - TPS proposera **assurance facultative** (fortement recommandé) aux familles.
 - Seulement 62 \$ pour une couverture de 4 ans. La couverture comprend les dommages accidentels (écran fissuré, déversements de liquide), la submersion liquide, les dommages causés par les incendies/inondations, le vandalisme, les catastrophes naturelles et les surtensions dues à la foudre. Il n'y a aucune franchise et aucune limite quant au nombre de réclamations.
- **Coûts de réparation/remplacement d'appareils non assurés**
 - Chromebook : 200 \$
 - Chargeur : 50 \$
 - Les écoles publiques de Tewksbury factureront au parent/tuteur le coût des réparations des Chromebooks non assurés, à l'exception des éléments couverts par la garantie du fabricant ou des défauts.

Honnêteté académique

L'honnêteté académique est attendue de tous les étudiants. La tricherie sous quelque forme que ce soit, y compris le plagiat, est une violation de cette attente.

Tewksbury Memorial High School a une politique de non-tolérance concernant le plagiat. L'acte de plagiat/triche est défini comme, mais sans s'y limiter :

1. L'utilisation de sites Web, d'applications, de l'intelligence artificielle (IA) ou du travail d'une autre personne pour représenter son propre travail ou ses propres efforts.
2. Toute tentative de prendre un « avantage injuste » par rapport aux autres étudiants est de la triche, c'est-à-dire utiliser des feuilles de triche, copier le travail d'un autre étudiant, donner ou recevoir des informations spécifiques sur un test ou un devoir à ou d'un autre étudiant.
3. Une personne qui fournit des informations à une autre pour aider l'autre personne est également coupable de tricherie.
4. Tente de copier ou de récupérer la documentation de l'examen sous forme écrite ou numérique.
5. L'utilisation, que ce soit par paraphrase ou citation directe, du travail d'une autre personne sans reconnaissance complète et claire.

En cas de plagiat académique, l'enseignant informera l'élève, les parents et l'administration de l'incident et l'élève recevra en plus une note de zéro pour le test ou le devoir. En cas de récidive, des mesures plus strictes seront prises par l'administration à l'égard du ou des élèves impliqués.

Devoirs

Les devoirs à TMHS sont une occasion de renforcer l'apprentissage et la compréhension des élèves tout en favorisant la pensée indépendante, la responsabilité et la responsabilisation. Les affectations seront une pratique réflexive dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie et l'indépendance. Lors de la réalisation des devoirs, les étudiants sont responsables de la maîtrise du contenu pour enrichir les activités d'apprentissage de la journée afin de développer leur autodiscipline académique et leur créativité leur permettant ainsi de devenir des citoyens du 21^e siècle.

Chaque cours a une forme de devoirs avec des attentes différentes selon le niveau; c'est-à-dire que AP, Honours et CP ont des attentes décroissantes quant au temps à consacrer aux affectations. Les devoirs terminés signifient que l'enseignant a déterminé que l'élève a fait une tentative honorable pour le devoir. La politique de notation à l'échelle de l'école stipule que 80 % de la note d'un trimestre peut être constituée de tests, de questionnaires et d'autres mesures objectives et jusqu'à 20% consistent en devoirs et participation en classe.

En cas d'absence d'un élève, il est recommandé d'obtenir les devoirs quotidiens auprès des enseignants, d'Aspen et/ou de Google Classroom. Le conseiller d'orientation de l'élève est disponible pour aider les élèves/parents à obtenir le travail manqué pendant une absence prolongée. Des dispositions doivent être prises pour ramasser les affectations et pour retourner eC'estdocuments terminés entre 7 h 30 et 13 h 50.

Aide supplémentaire

- Tous les élèves sont encouragés à demander une aide supplémentaire aux enseignants s'ils ne comprennent pas un devoir, s'ils trouvent le travail difficile ou s'ils ont été légitimement absents, comme indiqué dans la section politique d'assiduité de ce document. Un enseignant demandera que étudiants rester après l'école s'il est évident qu'ils ont des difficulté avec leur travail.
- Les enseignants réservent du temps d'aide supplémentaire et du temps de conférence parentale chaque semaine. Consultez les professeurs pour leur calendrier. Les réunions avec les enseignants doivent avoir lieu avant ou après l'école ou à tout moment convenu à l'avance.
- Le NHS offre une assistance tutorale aux étudiants après l'école. Pour plus d'informations, consultez votre conseiller d'orientation ou le conseiller du NHS.

Faire du travail

Tous les élèves absents sont autorisés à rattraper le travail manqué. S'étudiant sont responsable du travail assigné avant le jour de l'absence et doit présenter les devoirs le jour ils retour à l'école.

L'étudiant est entièrement responsable de rencontrer l'enseignant pour programmer les travaux de rattrapage manqués lors d'une absence. Des tests/quizz seront programmés à la convenance de l'enseignant. Tout travail de rattrapage doit être effectué dans un délai égal au nombre de jours d'absence, plus un. Les projets/missions à long terme avec un préavis d'une semaine ou plus doivent être remis à la date d'échéance. Si un élève est absent à cette date, des dispositions doivent être prises au plus tard à la date prévue pour la livraison à l'enseignant.

Conditions d'obtention du diplôme

Tous les étudiants doivent gagner un **minimum de 120 crédits** pour obtenir son diplôme de l'école secondaire Tewksbury Memorial. Ces crédits doivent inclure les exigences suivantes :

Anglais	4 cours (un par an)	20 crédits
Mathématiques	4 cours (dont un cours en terminale)	20 crédits
Science	3 ans de science de laboratoire	15 crédits
Études sociales	3 ans (1 an doit être l'histoire des États-Unis)	15 crédits
Langues du monde	2 ans de la même langue	10 crédits
L'éducation physique	4 semestres (un par an)	10 crédits
Santé	2 semestres (9e et 11e)	5 crédits

Beaux-Arts	1 cours	2,5 crédits
Arts performants	1 cours	2,5 crédits
*Formation professionnelle, technologique et commerciale (CTBE)	2 cours	5.0crédits

***NOTE**

- Tous les étudiants doivent réussir certains tests MCAS afin d'obtenir leur diplôme de n'importe quel lycée public du Massachusetts.
- Les cours au choix peuvent inclure une variété de cours. Cependant, sachez que tous les élèves de l'école secondaire Tewksbury Memorial doivent suivre des cours pour satisfaire aux exigences des beaux-arts, des arts de la scène et des études professionnelles, technologiques et commerciales.
- Conformément à la section 3 du chapitre 71 de la loi MA Gen Law, tous les élèves de l'école secondaire Tewksbury Memorial doivent suivre au moins un semestre d'éducation physique chaque année.
- Au moins un des deux cours du CTBE doit être un cours d'informatique.

Exigences relatives aux promotions

9e à 10e année -- 30 crédits

10e à 11e année -- 60 crédits

11e à 12e année -- 90 crédits

Rétention

Notification de rétention : les étudiants seront considérés comme retenus s'ils ne remplissent pas les exigences minimales en matière de crédits à la fin d'une année universitaire pour être promu au grade suivant. Le(s) parent(s) ou tuteur(s) des élèves retenus seront avisés du rendement scolaire de leur enfant par courrier au cours de l'été.

Grade Tableau de conversion

LETTRE GRADE	GRADE NUMÉRIQUE	NON PONDÉRÉ Points de qualité	AP/DE Points de qualité	HONNEURS Points de qualité	CP Points de qualité
A+	97-100	4.0	5.0	4.5	4.0
UN	93-96	4.0	5.0	4.5	4.0
UN-	90-92	3.7	4.7	4.2	3.7
B+	87-89	3.5	4.5	4.0	3.5
B	83-86	3.3	4.3	3.8	3.3
B-	80-82	3.0	4.0	3.5	3.0
C+	77-79	2.7	3.7	3.2	2.7
C	73-76	2.4	3.4	2.9	2.4
C-	70-72	2.0	3.0	2.5	2.0
J+	67-69	1.7	2.7	2.2	1.7
D	63-66	1.4	2.4	1.9	1.4
D-	60-62	1.0	2.0	1.5	1.0
F	0-59	0.0	1.0	0.0	0.0

Une note de « I » sur un bulletin indique un cours incomplet. Un étudiant a deux semaines pour terminer tout travail afin de résoudre le problème incomplet et de recevoir une note

alphabétique pour le cours. Si le travail incomplet n'est pas remis, la note de l'élève reflétera des zéros pour ces devoirs.

Une note de « M » désigne un examen médical. Ceci n'est donné qu'avec l'approbation administrative.

Grade Moyenne ponctuelle

Les points de note sont déterminés en multipliant les points de qualité obtenus à partir de l'échelle précédente par le nombre de crédits pour ce cours particulier. La moyenne de points est obtenue en divisant le nombre total de points de qualité par le nombre total de crédits. La moyenne ponctuelle sera utilisée pour déterminer l'admissibilité au NHS et l'obtention du diplôme avec distinction. L'AP est calculée à l'aide des notes finales du cours.

Reconnaitances académiques

Liste du principal - Cette catégorie honorerait les étudiants qui reçoivent une note de "A" dans chaque cours à la fin de chaque trimestre de notation.

Tableau d'honneur - Cette catégorie honorerait les étudiants qui ne reçoivent pas une note inférieure à "B" pour le trimestre de notation.

Tableau d'honneur II - Cette catégorie honorerait les étudiants qui ont obtenu des notes de "A" et de "B" avec pas plus d'un "C+" et dont la moyenne numérique est d'au moins 85 pour le trimestre de notation.

Dispense d'examen final senior - Les personnes âgées qui ont obtenu une moyenne de "A" (93 % ou plus) dans n'importe quel cours à la fin du semestre sont dispensées de passer l'examen final dans ce cours. Cette exemption existe nonobstant tout privilège de la Renaissance.

Diplôme avec mention

Excellence académique pour les diplômés est reconnu en décernant des diplômes summa cum laude (GPA cumulatif de 4,01 ou plus), magna cum laude (GPA cumulatif de 3,81 à 4,0) et cum laude (GPA cumulatif de 3,6 à 3,8).

Société d'Honneur National

L'objectif du NHS est de créer un enthousiasme pour l'érudition, de stimuler le désir de rendre service, de promouvoir le leadership et de développer le caractère des étudiants. Voici les critères d'adhésion à la National Honor Society.

- Les candidats doivent avoir passé au moins un semestre à TMHS et doivent être membres de la classe junior ou senior.
- Les candidats doivent avoir atteint un GPA cumulatif de 3,8 ou plus et avoir 15 heures par an de service communautaire / scolaire documenté au cours des 9e, 10e et 11e années.

(Un total de 45 heures de service communautaire documentées peuvent être soumises par un candidat senior.)

- Les étudiants transférés, qui ont déjà été élus, restent membres de TMHS.
- Après avoir été élu au NHS, l'étudiant doit maintenir les moyennes ou le classement de qualité de qualification et maintenir les idéaux de la société ou ils peut être déclaré inéligible. Une fois inéligibles, ils ne peuvent plus postuler.

Programme de reconnaissance Renaissance

Les objectifs du programme Renaissance sont «d'améliorer l'environnement académique de la Tewksbury Memorial High School et d'encourager l'honnêteté, le respect, la tolérance, l'effort et le service communautaire». Pour atteindre ces objectifs, le programme a établi un système de récompenses pour la réussite et l'amélioration. Des cartes "Argent" et "Or" seront délivrées par trimestre aux étudiants qui ont satisfait aux critères établis. De plus, des "cartes rouges et bleues" seront attribuées mensuellement pour des réalisations supplémentaires.

Critères de la carte Gold

Les étudiants doivent:

1. atteindre une moyenne de 91 ou mieux ;
2. maintenir un dossier exempt de discipline administrative ; et
3. n'ont pas plus d'un total de 4 combinés inexcusables absences et/ou retards à l'école.

Critères de la carte Argent

Les étudiants doivent:

1. atteindre une moyenne de 87 ou mieux
2. maintenir un dossier exempt de discipline administrative ; et
3. n'ont pas plus d'un total de 4 combinés inexcusables absences et/ou retards à l'école.

Dispenses d'examen

Des exemptions d'examen par le biais du programme Renaissance sont disponibles pour les étudiants qui se sont qualifiés pour une carte d'or au cours de deux des trois premiers trimestres de l'année scolaire. Ce privilège est valable pour un cours par étudiant et par an. L'étudiant doit avoir une moyenne générale du cours de **93 % ou mieux** en finale, ils choisissent d'exempter. L'exemption ne s'applique qu'aux examens finaux. Les finales de mi-session et de quart de cours ne sont pas éligibles. Les étudiants devront s'inscrire à l'avance auprès du conseiller Renaissance pour l'examen qu'ils dispensent. Les seniors avec ou sans Gold Card peuvent exempter l'examen pour tout cours dans lequel ils ont obtenu une moyenne de 93% ou plus.

Des progrès scolaires

- Tous les étudiants ont accès à leurs notes, devoirs et registres de présence via le site Web en ligne. **Portail de données étudiant Aspen X2.**
- Tous les étudiants recevront un rapport de progrès généré par ordinateur à mi-parcours de chacun des termes de notation.
- Les rapports d'avancement contiendront le nombre total d'absences depuis le début du semestre (y compris les renvois et les retards de plus de vingt minutes), la note actuelle estimée et peuvent inclure des commentaires.
- Les parents qui ont des inquiétudes doivent appeler le conseiller d'orientation de l'élève pour organiser une conférence.
- Les parents/tuteurs peuvent demander des rapports d'avancement supplémentaires à tout moment.
- Les dates de publication des rapports d'activité seront publiées dans le calendrier à l'échelle du système.
- La modification du rapport est une violation de la politique d'honnêteté académique.

Bulletins

Les bulletins scolaires seront publiés sur Aspen pour les étudiants à la fin de chaque trimestre de notation et à la fin de l'année.

Retrait du programme de santé

Pendant les cours de santé 1 et 2, le département de bien-être de TMHS propose un programme et des instructions conçus pour aider les étudiants à prendre de bonnes décisions et à adopter des comportements sains. Dans le cadre de ces cours, des sujets concernant la sexualité humaine et le développement sont abordés. En vertu de la loi du Massachusetts, les parents ou les tuteurs ont le droit de retirer leur enfant de toute leçon sur la sexualité humaine et le développement ou de toute l'unité qui comprend des informations sur la sexualité humaine. Les parents / tuteurs peuvent le faire en écrivant une note ou une lettre à l'enseignant de bien-être de leur élève demandant que leur enfant soit retiré de la partie sexualité du programme d'éducation à la santé. Si un parent choisit de le faire, une ou des activités alternatives appropriées et utiles seront proposées à son étudiant. Les parents / tuteurs peuvent également contacter l'enseignant de bien-être de leur élève ou l'enseignant principal du département pour plus d'informations sur les sujets abordés dans le programme.

Récupération/Enrichissement École d'été

Toute note d'échec entre 45 et 59 ainsi que toute perte de crédit due à des absences excessives peuvent être rattrapées à l'école d'été. Un étudiant doit avoir l'approbation préalable du bureau d'orientation ou du directeur avant de s'inscrire à un programme d'école d'été autre que notre programme d'école d'été à TMHS.

Les étudiants peuvent suivre des cours d'enrichissement dans le cadre de notre programme d'école d'été ou dans un collège d'État local ou un collège communautaire si les cours durent au moins 40 heures (programme d'école d'été) ou 30 heures (niveau collégial). Les cours suivis pour l'enrichissement seront répertoriés sur le relevé de notes de l'étudiant, mais ne peuvent pas être appliqués aux exigences d'obtention du diplôme. Tous les étudiants qui suivent des cours pendant l'école d'été devront payer des frais par cours.

La politique de présence

Philosophie

Le comité de l'école de Tewksbury et l'administration et le corps professoral de l'école secondaire de Tewksbury reconnaissent que la réussite scolaire est pratiquement impossible sans une présence quotidienne en classe. Les étudiants sont encouragés à maintenir le meilleur record de présence possible. Les parents et les élèves doivent comprendre que les limites prescrites par la politique d'assiduité ne suggèrent en aucun cas un niveau d'absentéisme acceptable. Les absences, retards et renvois ne sont prévus qu'en cas de maladie ou d'urgence familiale légitime.

Absences scolaires

Un élève ne peut dépasser 18 absences dans un cours d'une année complète et 9 absences à un cours semestriel. Si un étudiant réussit le cours, mais perd un crédit pour des absences excessives, l'étudiant recevra une note de « N » sur le bulletin, indiquant aucun crédit en raison d'une faible assiduité. Si l'étudiant dépasse cinq (5) absences dans un trimestre, l'étudiant reçoit un "N" pour ce terme. Un étudiant peut toujours recevoir une note de passage pour le semestre ou l'année si l'étudiant maintient une moyenne de passage et ne dépasse pas le nombre maximum (18 ou 9) d'absences pour le cours à la fin du cours. Si un étudiant dépasse le nombre maximum des absences pour le reste du cours, puis l'étudiant aura un «N» sur son relevé de notes à moins que l'étudiant ne termine le travail à l'école d'été. Si un élève n'est pas présent pendant au moins trois blocs complets, l'étudiant sera considéré comme absent pour la journée.

Classement des absences

Absences excusées

Code Aspen : AE-avec raison:

Un parent/tuteur doit appeler l'école de l'enfant le matin de l'absence ou envoyer un courriel assistance@tewksbury.k12.ma.us avec le nom de l'élève dans le titre de la matière. L'absence d'un élève est classée comme excusée pour les raisons suivantes :

- Une raison médicale ou une hospitalisation (documentation du fournisseur de soins de santé requise)
- Une comparution devant le tribunal (documentation judiciaire requise)

- Une observance religieuse (appel ou note du parent/tuteur requis)
- Un décès dans la famille immédiate : parent, grand-parent, frère sœur, tante, oncle (parent, tuteur appel ou note requis)
- Suspension de l'école

Ces types d'absences ne comptent pas dans le nombre total d'absences non excusées.

- Les étudiants sont responsables de rattraper les devoirs, tests ou quiz manqués dans un nombre raisonnable (généralement équivalent au nombre de jours d'absence + 1) de jours.
- Des prolongations peuvent être accordées avec l'approbation administrative

Absences non justifiées

Code Aspen : CA

Absent confirmé: Pour qu'une absence soit confirmée, un parent/tuteur doit appeler l'école de l'enfant le matin de l'absence ou envoyer un courriel assistance@tewksbury.k12.ma.us avec le nom de l'élève dans le titre de la matière. Sinon, l'élève doit présenter une note du parent/tuteur à son retour à l'école. Elle est considérée comme une absence injustifiée à moins qu'elle ne satisfasse à l'une des raisons excusées ci-dessus.

Une absence confirmée compte dans le nombre total d'absences non excusées accumulées.

- Les étudiants sont responsables de rattraper les devoirs, tests ou quiz manqués dans un nombre raisonnable (généralement équivalent au nombre de jours d'absence + 1) de jours.
- Des prolongations peuvent être accordées avec l'approbation administrative

Code Aspen : A

Absent: Lorsqu'un élève est absent de l'école et qu'aucun appel téléphonique, e-mail ou note n'a été reçu d'un parent/tuteur, l'absence de l'élève est classée comme non excusée ou absentéisme scolaire.

Ce type d'absence compte dans le nombre total d'absences non excusées accumulées.

- Les étudiants peuvent ne pas être éligibles pour rattraper le travail lorsqu'ils font l'école buissonnière.

L'exécution des tâches ménagères ou de garde d'enfants et les voyages ou vacances en famille sont pris en compte **inexcusable** absences.

L'absentéisme et les lois générales du Massachusetts :

- Les parents ou tuteurs de chaque élève reçoivent annuellement, au début de chaque année scolaire, un avis leur enjoignant d'appeler un numéro de téléphone désigné à une heure désignée pour informer l'école de l'absence d'un élève et de la raison de celle-ci. Cet avis exigera également que ce parent ou tuteur fournisse à l'école un numéro de téléphone d'urgence pour la maison, le travail ou un autre numéro d'urgence où il peut

être contacté pendant la journée scolaire. Si un élève est absent et que l'école n'a pas été avisée à l'heure prévue, l'école appellera le ou les numéros de téléphone fournis pour s'enquérir de ladite absence.

O (Massachusetts General Law Title XII, Chapter 76, Section 1A)

- Le programme doit être conçu pour s'assurer que chaque école informe un parent ou tuteur de l'absence de l'enfant si l'école n'a pas reçu la notification de l'absence du parent ou tuteur dans les 3 jours suivant l'absence.
- À la suite de la 5e absence non excusée, une lettre sera générée par le bureau du directeur, ou la personne désignée par le directeur, informant le parent/tuteur, par écrit, de l'absence de l'élève et demandant une réunion avec le parent/tuteur pour discuter de la présence de l'élève. La lettre demandera au parent/tuteur de contacter le bureau du directeur, ou la personne désignée par le directeur, dans les 5 jours d'école pour planifier une réunion. Si le parent / tuteur ne contacte pas le bureau du directeur ou la personne désignée par le directeur, dans les 5 jours d'école, le bureau du directeur ou la personne désignée par le directeur appellera le parent ou le tuteur afin de planifier une réunion. Lors de la réunion, le directeur (directeur adjoint ou autre personne désignée), le parent/tuteur et l'élève doivent élaborer des mesures d'action pour remédier à l'assiduité de l'élève. D'autres membres du personnel scolaire concernés et des responsables de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux, du logement et des organismes à but non lucratif peuvent apporter leur contribution à l'élaboration des étapes d'action.

o (Massachusetts General Law Title XII, Chapter 76, Section 1B)

- Suite à des absences non exonérées (non excusées) de sept (7) journées complètes ou de quatorze (14) demi-journées au cours d'une période de six (6) mois, un superviseur de présence peut choisir de déposer une plainte pour « défaut d'envoi » contre le parent ou tuteur devant le tribunal de la jeunesse.

o (Massachusetts General Law Title XII, Chapter 76, Section 2)

- Quiconque incite ou tente d'inciter un mineur à s'absenter illégalement de l'école, ou l'emploie illégalement ou héberge un mineur qui, pendant que l'école est en session, s'en absente illégalement, sera puni d'une amende n'excédant pas deux cents dollars.

o (Massachusetts General Law Title XII, Chapter 76, Section 4)

- Suite à la huitième (8ème) absence non exonérée (non excusée) dans un quart, le directeur ou la personne désignée peut choisir de déposer une « école buissonnière » pour enfant nécessitant une assistance (ARC) auprès du tribunal pour mineurs afin d'aider l'élève à fréquenter l'école.

(Massachusetts General Law Title XVII, Chapter 119, Section 39 E&G)

Protocole de présence dans les écoles publiques de Tewksbury :

1. À la suite de la cinquième (5e) absence non excusée, une lettre sera envoyée à la maison aux parents ou tuteurs les avisant de la présence de leur enfant et une copie de la lettre sera versée au dossier de l'élève. Cela peut être accompagné d'un appel téléphonique à la maison exprimant le souci d'organiser une réunion avec le directeur ou la personne désignée et/ou le conseiller d'orientation scolaire.
2. À la suite d'absences non justifiées de sept (7) journées complètes ou de quatorze (14) demi-journées à l'intérieur d'une période de six (6) mois, un surveillant des présences peut choisir de porter plainte pour « défaut d'envoi » au tribunal de la jeunesse. (Massachusetts General Law Title XII, Chapter 76, Section 2)
3. À la suite de la dixième (10e) absence non excusée, une deuxième lettre sera envoyée à la maison au parent/tuteur l'avisant de la présence de son enfant et une copie sera versée au dossier de l'élève.
4. Après dix (10) absences, le superviseur de l'assiduité et/ou l'agent des ressources scolaires peut établir un contact téléphonique ou se rendre au domicile des parents/tuteurs.
5. Suite à la huitième (8ème) absence non excusée dans un quart, le directeur ou la personne désignée peut choisir de déposer une demande d'assistance pour enfant (ARC) auprès du tribunal pour enfants afin d'aider l'élève à fréquenter l'école. (Massachusetts General Law Title XVII, Chapter 119, Section 39 E&G)

Veillez noter que les élèves qui ont reçu des interventions d'assiduité au cours de l'année scolaire précédente peuvent faire l'objet d'interventions plus sérieuses et immédiates si des signes de problèmes d'assiduité continus sont observés pendant l'année scolaire actuel année scolaire.

Opportunités de rattrapage de perte de crédit

Si les étudiants ne reçoivent pas de crédit pour le cours en raison d'absences excessives, ils peuvent reprendre le cours dans notre programme Summer School ou reprendre le cours l'année suivante. Voir [École d'été/Enrichissement](#) pour plus d'informations sur l'éligibilité aux cours d'été.

Annulations scolaires

Les écoles ne seront fermées qu'en cas de mauvais temps. Les annonces relatives à la fermeture des écoles pour intempéries seront diffusées par les chaînes de télévision, **Twitter@tpsdistrict**, et via le système de notification téléphonique du district "**Un appel maintenant.**" Ouvertures retardées : le surintendant avisera le public selon la même procédure que les annonces "pas d'école".

Les parents et les élèves sont priés de ne pas appeler le commissariat de police, la caserne des pompiers, les entrepreneurs de bus, les directeurs d'école ou le surintendant des écoles pour des informations "pas d'école". Aucune information ne sera disponible à partir de ces sources.

- Lorsqu'un jour d'école est annulé, le jour d'école suivant porte le même numéro que celui manqué. Le jour suivant est comme prévu. Par exemple, si le jour #1 est un jour de neige ; le jour d'école suivant est le jour #1. Le deuxième jour est le #3. Le jour #2 est abandonné.

Maladie chronique ou récurrente

Tout élève qui souffre d'une maladie chronique ou récurrente et qui s'absente fréquemment à cause de cette maladie (maladie physique, émotionnelle ou mentale) doit obtenir du médecin la documentation de cette maladie et la confirmation que la maladie peut nécessiter des absences fréquentes de la classe ou de l'école. Cette documentation doit être déposée auprès de l'infirmière.

Services de tutorat

L'intention de l'enseignement à domicile et à l'hôpital des écoles publiques de Tewksbury (TPS) est de fournir à un élève recevant une éducation financée par l'État la possibilité de progresser dans ses études même lorsqu'un médecin détermine que l'élève est médicalement incapable d'aller à l'école. Conformément aux réglementations du Massachusetts 603 CMR 28.03(3)(c) et 603 CMR 28.04(4), TPS Home and Hospital Instruction collabore avec les écoles, les parents, les médecins, les agences et les hôpitaux pour assurer l'alignement des objectifs éducatifs et du programme pour un service précis dispense de fournir, au minimum, l'enseignement nécessaire pour permettre à l'étudiant de maintenir sa progression dans les filières d'études et de minimiser la perte d'éducation qui pourrait survenir pendant la période où l'étudiant est confiné à domicile ou à l'hôpital.

Visites/Tours du Collège

Seuls les juniors et les seniors, qui ont rempli le formulaire d'autorisation de Guidance **AVANT** à la visite et **fournir des documents** de ladite visite au retour à l'école, recevra la désignation d'entreprise scolaire pour l'absence.

Vérification/Notification

- Le matin de l'absence d'un élève de l'école, un parent/tuteur doit aviser le bureau du lycée au (978) 640-7825, ext. 1, à 8h00.
- Toutes les absences à l'école, les retards et les renvois nécessitent une note d'explication d'un parent, d'un tuteur ou d'une autorité compétente. Pour être valides, toutes les notes de licenciement doivent être présentées au bureau avant 7h30 le jour du licenciement. Après 7h30, les parents sont encouragés à appeler l'école et à transmettre une autorisation écrite par e-mail à assistance@tewksbury.k12.ma.us.
- Les élèves doivent se présenter directement au bureau d'assiduité avant la rentrée pour présenter leur bulletin d'absence au secrétaire d'assiduité.

- Aucun élève n'est autorisé à participer à une activité scolaire ou à visiter les terrains de l'école un jour d'absence sans l'autorisation expresse d'un administrateur.

Retards, licenciements et visites en salle de santé

- Tout son s'attend à ce que les étudiants soient dans toutes leurs classes à l'heure de début. La première cloche sonne à 7h25 et les élèves doivent être dans leur classe au plus tard à 7h30.
- Si les élèves arrivent après 19h30, ils doivent s'inscrire au bureau principal avant d'aller en classe. Si un retard fait que l'élève manque un ou plusieurs cours, une note du parent ou du tuteur indiquant la raison du retard est requise. **Si vous ne vous présentez pas au bureau après 7 h 30 pour terminer la procédure d'inscription appropriée, vous risquez approfondir la discipline scolaire.**
- Si un élève manque plus de 20 minutes d'un cours, cela sera considéré comme une absence de ce cours. Cette « absence » sera incluse dans le nombre total d'absences assujetties aux exigences de la politique d'assiduité.
- Toutes les notes de licenciement pour les rendez-vous ou les engagements pré-planifiés doivent être soumises au bureau des présences avant le début de la journée scolaire pour approbation. Les notes de licenciement doivent être datées et signées par un parent ou un tuteur. Les notes doivent inclure un numéro de téléphone où le parent ou le tuteur peut être joint entre 8h00 et 10h00, la raison valable spécifique du renvoi et le nom de l'élève. Après 7h30, les parents sont encouragés à appeler l'école et à transmettre une autorisation écrite par e-mail à assistance@teewksbury.k12.ma.us. L'école se réserve le droit de vérifier les rendez-vous avec la documentation d'un médecin. **Si vous ne vous présentez pas au bureau avant 7 h 30 pour terminer la procédure de déconnexion appropriée, vous risquez approfondir la discipline scolaire.**
- En cas de maladie, l'étudiant doit se présenter à l'infirmière. En aucun cas l'élève ne doit quitter l'affectation scolaire sans autorisation.
- Les retards dans la journée scolaire auront des conséquences sur la classe, y compris l'utilisation des détentions d'enseignants
 - 1 retard au cours = avertissement verbal
 - 2 retards en classe = enseignant en retenue
 - 3 retards en classe = enseignant en retenue
 - 4 retards en classe = enseignant en retenue
 - 5 retards dans la même classe entraînent 1 absence pour cette classe et sont passibles d'une retenue de fonction. Ces absences comptent dans le nombre total d'absences non excusées dans cette classe.
- Les retards supplémentaires seront traités par l'administration scolaire et les conséquences appropriées en fonction de l'école seront émises. Cela peut inclure des détentions supplémentaires, des détentions le samedi, la perte d'activités parascolaires, y compris l'athlétisme, la perte d'un laissez-passer de stationnement, le service communautaire et la suspension.

- Si un élève n'est pas présent pendant trois blocs complets, cet étudiant ne sera pas crédité pour être présent pour la journée et ne pourra pas participer à des événements parascolaires et/ou parascolaires (y compris des événements sportifs, des clubs, des activités, des danses, des bals, etc.).
- Retard habituel à l'école fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant inclure, mais sans s'y limiter : la confiscation du laissez-passer de stationnement, la suspension des activités parascolaires, des clubs et de l'athlétisme, et d'éventuelles détentions et approfondir la discipline scolaire. Voir les directives ci-dessous :
 - 3 retards à l'école = infraction de niveau I
 - Une (1) détention [réinitialise tous les trimestres]
 - 9 retards à l'école = infraction de niveau II [réinitialisation trimestrielle]
 - Perte de la carte de stationnement pour le reste du trimestre ou...
 - Quatre (4) détentions (seulement si un élève n'a pas de carte de stationnement)
 - 12 retards à l'école = infraction de niveau III [réinitialisation trimestrielle]
 - Pas d'athlétisme (jeux et pratiques) ou d'activités parascolaires (clubs, théâtre, etc.) pendant 1 semaine ou
 - Six (6) retenues (pour les élèves qui ne participent pas aux activités parascolaires)
 - ET aucun événement social parascolaire (danses, voyages de classe, etc.) pour le reste du trimestre
 - 16 retards à l'école = infraction de niveau IV [réinitialisation trimestrielle]
 - Fautre discipline scolaire

Quitter les cours ou la cour de l'école

Un élève peut demander l'autorisation de quitter le bâtiment et/ou le terrain auprès du directeur ou des directeurs adjoints. Si cette autorisation n'est pas obtenue, l'absence est comptée comme non autorisée **et aura pour résultat approfondir la discipline scolaire**. Les étudiants ne peuvent être libérés qu'aux personnes figurant sur leur liste de contacts d'urgence.

Voyages en famille

La politique du département scolaire ne tolère pas la planification de voyages familiaux pendant que l'école est en session. Veuillez noter que tout élève, avec l'autorisation d'un parent/tuteur, prenant des jours d'école comme jours de vacances doit prendre des dispositions pour les affectations de classe/cours avant ces absences. Tous les travaux seront dus au retour à l'école. Remarque : Ces absences ne peuvent être considérées comme des affaires scolaires ou des absences excusées.

Politique de sortie sur le terrain

Excursions d'une journée

- Lorsqu'un enseignant planifie une sortie scolaire à caractère éducatif, un formulaire parental de sortie éducative doit être rempli avant que l'élève ne soit admis dans le bus de la sortie éducative.
- Les voitures conduites par les élèves ne sont pas autorisées à être utilisées lors de sorties éducatives parrainées par l'école.
- Si la sortie éducative revient avant le début d'une période de cours, les élèves en tant que groupe se présenteront à la cafétéria et y resteront sous la supervision de l'enseignant de la sortie scolaire jusqu'au début de la période suivante. Au début de la prochaine période, tous les élèves retourneront dans leurs classes.
- Toutes les sorties sur le terrain doivent revenir avant 13h35 sauf autorisation spéciale accordée par l'administration. Dans ce cas, l'étudiant individuel doit organiser le transport à la maison.

Voyages hors de l'État et de nuit pendant les jours d'école programmés

- L'absentéisme des étudiants pendant le semestre du voyage doit être de 6 jours ou moins, trois jours avant le départ. Remarque : Vingt jours est l'absence maximale autorisée avant qu'un étudiant ne subisse une perte de crédit en raison de l'absentéisme.
- Les étudiants doivent être en règle avec une note inférieure à 70 jusqu'à trois jours avant le départ.
- Les élèves doivent constamment démontrer un comportement acceptable et être exempts d'infractions comportementales excessives.
- Les étudiants participant à des voyages hors de l'État ou d'une nuit doivent avoir l'approbation écrite de tous leurs enseignants.

Voyages hors de l'État et de nuit pendant les vacances et les jours non scolaires

- Les élèves doivent avoir une bonne assiduité. L'absentéisme des étudiants pendant le semestre précédant le voyage doit être de 6 jours ou moins et leurs retards doivent être de 9 ou moins.
- Les étudiants doivent être en règle avec une note inférieure à 70 jusqu'à trois jours avant le départ.
- Les élèves doivent constamment démontrer un comportement acceptable et être exempts d'infractions comportementales excessives.
- L'approbation finale appartient à la direction de l'école.

Informations sur les étudiants

Services d'orientation

Le département d'orientation s'efforce de permettre à tous les étudiants d'orienter leur éducation vers des objectifs personnels et professionnels, de les aider à grandir et à mûrir afin qu'ils utilisent au mieux leurs opportunités éducatives et de les aider à faire face à des situations stressantes qui, autrement, interféreraient avec leur éducation.

L'équipe d'orientation s'engage à accompagner chaque élève dans les domaines suivants :

- Planification appropriée
- Satisfaction des exigences d'obtention du diplôme
- Examiner et conseiller les progrès scolaires
- Prise en charge des tests standardisés (y compris MCAS)
- Liaison entre l'étudiant et la faculté, l'administration, le parent/tuteur et les programmes en dehors de TMHS
- Exploration et choix de carrière
- Choix postsecondaires appropriés
- Processus de candidature au collège
- Conseil personnel
- Renvoi à des organismes extérieurs

Conseillers d'orientation (978) 640-7838

Mme Kennan Daniel

M. David Harney

Mme Tina Sheahan

Politique de remplacement et de modification des recommandations de cours

Des recommandations de cours sont faites par les enseignants chaque printemps pour l'année scolaire suivante en fonction des performances en classe et d'autres mesures objectives. À l'occasion, l'élève et sa famille peuvent décider de passer outre cette recommandation en soumettant un formulaire de dérogation à la recommandation de cours (disponible sur le site Web de l'école ou au bureau d'orientation). Ce formulaire doit être remis au chef de département approprié avant le 1er avril. Les formulaires de dérogation aux recommandations de cours ne seront plus disponibles pour les étudiants après le 1er avril.

Au cours de l'année, les étudiants peuvent parfois avoir besoin de passer à un niveau différent d'un cours. Un formulaire de changement de niveau de cours (disponible sur le site Web de l'école ou au bureau d'orientation) doit être rempli avant l'examen du changement demandé. Les critères suivants seront pris en compte lors d'un changement de niveau de cours :

1. Les changements de niveau de cours ne seront autorisés que si une erreur évidente de placement a été commise, telle que déterminée par l'enseignant, le superviseur du département, le conseiller ou l'administration.
2. Si un étudiant échoue dans un cours après que tous les efforts aient été faits pour faire le travail requis et chercher de l'aide supplémentaire, un changement de niveau de cours peut être envisagé.

Lorsqu'un changement de niveau de cours est effectué, les notes obtenues seront transférées à la nouvelle classe. Les changements de niveau de cours seront traités dans les rapports d'avancement et à la fin de Q1 et Q2.

Prendre un rendez-vous d'orientation

- Tout les étudiants sont invités à prendre rendez-vous avec leur conseiller d'orientation. Cela se fait en remplissant une feuille de rendez-vous au Bureau d'Orientation.
- Le conseiller d'orientation répondra à la demande dans les plus brefs délais. Les élèves doivent montrer aux titulaires de classe le bordereau de rendez-vous pour être libérés de la classe.
- **Avant de rencontrer le conseiller d'orientation, les élèves doivent montrer le bordereau de rendez-vous à leur titulaire de classe pour approbation de signature afin de manquer le cours assigné.**

Inscription des nouveaux étudiants

Les familles souhaitant inscrire un élève dans les écoles publiques de Tewksbury doivent planifier une [rendez-vous](#) avec le Bureau de soutien aux étudiants et à la famille. Une liste de contrôle des documents requis ainsi que les documents d'inscription sont disponibles pour [télécharger](#) sur notre site central d'inscription. Il est important de noter qu'un représentant du Bureau de soutien aux étudiants et à la famille vous fournira un lien vers une réunion virtuelle à la date et à l'heure que vous avez programmées. Veuillez contacter le Bureau de soutien aux étudiants et à la famille pour toute question ou préoccupation 978-640-7800, ext. 5004.

Changement d'adresse

Les familles qui ont déménagé dans la ville de Tewksbury doivent contacter le [Bureau de soutien aux étudiants et à la famille](#) au 978-640-7800, poste 5004. Tous les changements d'adresse sont vérifiés à l'aide d'un achat et d'une vente/bail dûment signés, accompagnés d'un relevé d'une entreprise de services publics indiquant que le service a été activé ou d'une facture de services publics en cours. Tous les documents soumis doivent être à jour, y compris le(s) nom(s) et la nouvelle adresse.

Services de santé

1. Formulaires ACCIDENT/MALADIE :Veuillez corriger et retourner dès que possible. Tout problème de santé récent qui n'apparaît pas dans le carnet de santé de votre enfant doit être immédiatement porté à l'attention de l'infirmière de l'école. L'importance des formes correctes ne peut pas être surestimée. Veuillez informer l'école de tout changement au cours de l'année scolaire.

2. Projections : La loi de l'État impose les projections suivantes :

- Mesures de la taille, du poids et de l'IMC en 1re, 4e, 7e et 9e année. Ces informations seront envoyées individuellement à la maison aux parents/tuteurs.
- Le dépistage visuel est effectué au cours de l'année de la 1re à la 5e, 7e et 9e année. Les parents/tuteurs seront informés si l'enfant nécessite un suivi. Ces dépistages ne doivent pas être utilisés comme études diagnostiques.
- Le dépistage auditif est effectué au cours de l'année dans les classes K-3, 5, 7 et 9. Les parents/tuteurs seront informés si l'enfant nécessite un suivi. Ces dépistages ne doivent pas être utilisés comme études diagnostiques.
- Le dépistage postural est effectué sur tous les élèves de la 5e à la 9e année. Ceci est mandaté par l'État du Massachusetts. Les parents/tuteurs seront informés si leur enfant nécessite un suivi.
- SBIRT : Dépistage, intervention brève et orientation vers un traitement.
- L'intervention brève de dépistage et l'orientation vers le traitement (SBIRT) sont menées en 7e et 9e année.
- Un parent/tuteur peut refuser tout dépistage pour son enfant en avisant par écrit l'infirmière scolaire.

3. Physique : la loi de l'État dans les classes K, 4, 7 et 10 exige des cours physiques à l'école. Les formulaires d'examen physique ont été envoyés au printemps. De plus, la plupart des cabinets médicaux ont leur propre formulaire similaire, ce qui est acceptable. Veuillez retourner tous les formulaires remplis avant **1er octobre**.

4. Médicaments : loi de l'État Veuillez appeler l'infirmière scolaire de l'école de votre enfant pour obtenir les formulaires de commande de médicaments et d'autorisation parentale. **AUCUN médicament, sur ordonnance ou en vente libre** peuvent être administrés sans ces formulaires. Tous les médicaments doivent être dans un contenant étiqueté par la pharmacie ou dans le contenant d'origine du fabricant. Veuillez contacter l'infirmière de l'école pour toute administration de médicaments, y compris les médicaments prescrits, en vente libre, les inhalateurs, etc. Les formulaires sont actuellement disponibles auprès de l'infirmière de l'école et bientôt sur le site Web du TPS. L'auto-administration n'est pas autorisée pour les médicaments en vente libre. **Les inhalateurs nécessitent des ordonnances du médecin et une autorisation écrite des parents pour l'auto-administration avant d'être examinés par l'infirmière de l'école.**

5. Maladies, blessures et chirurgies : Veuillez appeler l'école lorsque votre enfant est absent. En cas de maladie contagieuse documentée par un médecin, il est important que l'infirmière scolaire le sache. Ceci est pour la protection de votre enfant ainsi que des autres élèves et du personnel qui peuvent être sensibles à l'infection. **Une note du médecin est requise lorsque l'élève retourne à l'école lorsqu'il y a des restrictions d'activité, y compris la nature de la restriction et la durée/la durée de la restriction, en particulier en cas d'hospitalisation et de chirurgie. Les étudiants doivent avoir la documentation d'un médecin avant de retourner à l'école, avec des attelles, des attelles, des béquilles, des écharpes et des points de suture, etc.**

6. Commotion cérébrale et blessures à la tête : Les blessures à la tête/commotions cérébrales doivent être signalées à l'infirmière de l'école lors de la rentrée scolaire. **La documentation du fournisseur de soins de santé doit être fournie à l'infirmière de l'école indiquant que l'élève peut retourner à l'école ainsi que toutes les restrictions d'activité ou académiques qui pourraient être nécessaires. Veuillez contacter l'infirmière de l'école avant de retourner à l'école. Veuillez visiter www.tewksbury.k12.ma.us District Info Policy Manual pour accéder aux politiques du TPS concernant les commotions cérébrales. Reportez-vous au fichier : JJIF ATHLETIC COMCUSSION POLICY et au fichier : JJIF-R ATHLETIC COMCUSSION REGULATIONS.**

7. Services pour les étudiantes enceintes : Un étudiant peut prendre un congé lié à la grossesse et à l'accouchement pour toute période de temps jugée médicalement nécessaire par le médecin de l'étudiant. À la suite d'un tel congé, l'étudiante sera réintégrée dans le statut qu'elle détenait au début du congé.

Les mères d'âge scolaire seront encouragées à poursuivre leurs études. Le district n'exige pas que l'étudiant obtienne un certificat médical attestant que l'étudiant est capable de rester à l'école. Les étudiantes enceintes sont autorisées à rester dans les classes d'enseignement ordinaire et à participer à des activités parascolaires tout au long de leur grossesse. Des exceptions seront faites uniquement lorsqu'un médecin interdit expressément la participation de l'étudiant.

Les étudiantes enceintes seront autorisées à poursuivre leurs études dans tous les cas. Le district fournira des aménagements raisonnables aux étudiants ayant des conditions médicales liées à la grossesse dans la mesure où ces aménagements sont fournis aux étudiants ayant d'autres conditions médicales temporaires. L'élève, en collaboration avec le personnel de l'école, élaborera un plan éducatif approprié s'il est convenu qu'elle ne doit plus fréquenter l'école régulièrement.

Tout sera fait pour voir...

- que le programme scolaire de l'élève soit le moins possible perturbé ;
- que des services de conseil en santé ainsi que des cours sont offerts;
- que le retour à l'école après l'accouchement est encouragé ;
- que toutes les occasions de terminer leurs études secondaires sont offertes.

Après l'accouchement, l'étudiante est autorisée et encouragée à reprendre les mêmes activités académiques et parascolaires qu'avant le congé de maternité.

8. Quand garder votre étudiant à la maison :

1. Fièvre supérieure à 100°F. Les élèves peuvent retourner à l'école lorsqu'ils n'ont pas eu de fièvre pendant 24 heures sans utiliser de médicaments pour réduire la fièvre tels que le Tylenol ou l'ibuprofène.
2. Un épisode de vomissement inexpliqué, ou 3 ou plus de selles molles et liquides ou une perte de contrôle des selles. Peut revenir 24 heures après le dernier épisode et reprendre une alimentation normale.
3. Conjonctivite : Tout écoulement de l'œil peut signaler une infection. Veuillez le faire vérifier et fournir une autorisation écrite d'un fournisseur de soins de santé. Gardez l'élève à la maison jusqu'à 24 heures après la première dose de médicament.
4. Antibiotiques : ceux-ci sont prescrits pour les infections. Veuillez éviter de propager l'infection en gardant l'étudiant à la maison jusqu'à 24 heures après la première dose de médicament.

Veuillez appeler l'infirmière de votre école si l'élève a besoin de médicaments ou si son état de santé change. Si vous n'êtes pas sûr, consultez votre infirmière.

Veuillez appeler l'infirmière scolaire de l'école de votre enfant pour toute question et pour plus d'informations concernant ces procédures.

Médicaments

- Selon la loi, tous médicaments, sur ordonnance ou en vente libre, doit avoir une ordonnance écrite du médecin et une autorisation parentale écrite à administrer en milieu scolaire. Le tylenol et l'ibuprofène peuvent être administrés à la discrétion de l'infirmière scolaire avec des protocoles établis élaborés par le médecin scolaire consultant lorsqu'un formulaire d'autorisation parentale est déposé au bureau de santé. Veuillez consulter le site Web de TPS pour télécharger ce formulaire si vous n'avez pas pu le remplir et le retourner au début de l'année scolaire.
- Tous les autres médicaments qui peuvent devoir être pris pendant la journée scolaire, qu'ils soient de routine ou au besoin, doivent faire l'objet d'une ordonnance écrite du médecin ainsi que d'un formulaire d'autorisation parentale rempli qui peut être téléchargé sur le site Web de l'école ou obtenu au bureau de santé. Tous les efforts doivent être faits pour programmer les médicaments en dehors de la journée scolaire, comme les médicaments quotidiens et ceux administrés deux fois par jour. Si des circonstances particulières prévalent, veuillez parler à l'infirmière de l'école pour établir un plan.
- Les médicaments doivent être dans un contenant étiqueté par la pharmacie ou dans le contenant d'origine du fabricant. Demandez à votre pharmacien une seconde ordonnance-bouteille étiquetée si des médicaments doivent être pris entre la maison et l'école. Aucun médicament ne sera administré à partir d'un autre type de contenant. Veuillez informer l'infirmière de l'école de tout changement dans les médicaments ou les dosages.
- Les médicaments doivent être pris à l'infirmerie sous la surveillance de l'infirmière scolaire. Si des circonstances particulières existent, veuillez appeler l'infirmière pour

expliquer et établir un plan d'auto-administration. Les élèves ayant des privilèges d'auto-administration doivent être capables de garder les médicaments pour eux pendant la journée scolaire. Il est interdit de partager des médicaments avec d'autres étudiants.

- Selon la loi, les étudiants sont autorisés à transporter des médicaments d'urgence, y compris des inhalateurs respiratoires, de l'insuline et des épi-stylos avec la connaissance préalable de l'infirmière. Assurez-vous d'avoir les formulaires nécessaires signés par le médecin et les parents dans les dossiers du bureau de santé.
- Veuillez appeler le bureau de l'infirmière de l'école au (978) 640-7825, poste 2132 ou email pour toute question ou pour prendre rendez-vous.
- Le non-respect des politiques et procédures ci-dessus peut entraîner approfondir la discipline scolaire.

Les services alimentaires

Nos services alimentaires sont heureux de fournir des repas scolaires sains conformes aux directives nationales et fédérales. Les élèves paieront les repas au tarif régulier approuvé par le comité de l'école de Tewksbury et pour leur statut de repas (régulier, à prix réduit ou gratuit) chaque jour. Des demandes de repas gratuits et à prix réduit sont disponibles à l'école et au département des services alimentaires. Les options de paiement sont par paypams.fr disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en espèces ou par chèque à l'ordre de Tewksbury Food Services. Remarque : les sommes versées sur le compte paypams seront reportées d'année en année. L'encours de la dette due doit être payé car il s'agit de la ville de Tewksbury et peut avoir une incidence sur le paiement dans d'autres domaines. Pour un aperçu complet de la politique de facturation, y compris les remboursements, veuillez consulter [TPS Services d'alimentation et de nutrition](#).

Cartes d'identité

- Des cartes d'identification seront fournies gratuitement à chaque élève au début de l'année scolaire. La photographie de l'étudiant sur la carte d'identité doit être celle qui garantit que l'étudiant est clairement identifiable.
- Une carte d'identité d'étudiant doit être portée en tout temps.
- La carte d'identité sera utilisée pour signer les retardataires, les privilèges de la Renaissance, les événements spéciaux, les danses, les privilèges scolaires et l'identification.
- Les cartes d'identité perdues doivent être remplacées et l'étudiant sera facturé 5,00 \$.

Centre des médias de la bibliothèque

Les politiques du Larrabee Library Media Center sont les suivantes :

- Les étudiants peuvent prendre n'importe quel nombre de livres nécessaires, à condition que l'étudiant n'ait aucune obligation de livre en retard. (Il peut y avoir une limite de livres par matière lorsque l'enseignant de la matière attribue des projets spéciaux.)
- Deux semaines sont accordées pour les livres empruntés avant que des amendes ne soient imposées.
- Le renouvellement du livre est possible lors de la présentation du livre.
- Les livres, magazines ou brochures mis en réserve pour un cours peuvent être empruntés pour la nuit avec le consentement de l'enseignant.
- Pendant les heures normales de classe, les élèves doivent avoir un laissez-passer signé par un enseignant pour une raison légitime pour utiliser la bibliothèque.
- En entrant dans la bibliothèque, l'étudiant doit présenter le laissez-passer au bibliothécaire et enregistrer le nom de l'étudiant dans le registre des présences.
- Aucun étudiant ne peut quitter la bibliothèque avant la fin d'une période de cours sans que le laissez-passer soit signé par un enseignant ou le bibliothécaire.
- Aucune nourriture ou boisson ne peut être apportée dans la bibliothèque.
- Les ordinateurs, photocopieurs et autres matériels de la bibliothèque doivent être utilisés correctement et avec précaution.
 - Si un étudiant n'est pas sûr de savoir comment faire fonctionner le matériel, l'étudiant doit consulter avec le bibliothécaire.
 - Les ordinateurs de la bibliothèque sont réservés aux projets ou activités scolaires.
 - La modification des paramètres sur les ordinateurs entraînera des mesures disciplinaires.
 - Les étudiants sont limités aux programmes sur le bureau des ordinateurs.
- Les élèves qui utilisent des ordinateurs doivent enregistrer leurs noms, la nature du travail scolaire, la date et l'heure sur la feuille de journal de l'ordinateur.
- Les étudiants qui ont besoin d'utiliser Internet doivent vérifier auprès du bibliothécaire la politique d'utilisation acceptable d'Internet.
- Les privilèges de la bibliothèque peuvent être retirés à tout étudiant qui enfreint continuellement les règles de la bibliothèque.
- La carte d'étudiant est la carte de bibliothèque de l'étudiant.

Politique de responsabilité

Tous les élèves et leurs parents/tuteurs seront financièrement responsables d'une utilisation irresponsable entraînant des dommages à un ordinateur et/ou à un équipement multimédia, ou à toute propriété de l'école. L'école n'est pas responsable de la perte ou du vol des biens d'un élève. Les élèves ne doivent pas apporter d'objets de valeur à l'école. De tels objets et leur perte perturbent le processus d'apprentissage. De plus, les étudiants ne doivent jamais laisser leur propriété sans surveillance.

Casiers

- Tous les élèves sont tenus responsables de la bonne utilisation et de l'entretien du casier qui leur est attribué.
- Tous les élèves ne doivent jamais laisser d'objets de valeur tels que de l'argent ou des bijoux dans leur casier. Les objets de valeur ne doivent pas être apportés à l'école. L'école suppose **NON** responsabilité des objets perdus.
- Tous les élèves doivent **jamais** quitter les combinaisons de casier **déverrouillé ou prêt à être ouvert**.
- Tous les étudiants doivent consulter l'un ou l'autre des directeurs adjoints concernant les problèmes avec leurs casiers. La même suggestion s'applique aux casiers PE.
- Tous les étudiants se verront attribuer un partenaire de casier si nécessaire.
- Tous les élèves sont responsables de tout ce qui reste dans leur casier.
- **Tous les casiers des élèves peuvent être fouillés.**

La direction du lycée se réserve le droit d'ouvrir tout casier attribué aux élèves. Les casiers des élèves sont la propriété de l'école et le district se réserve le droit de fouiller les casiers pour des raisons disciplinaires et de sécurité.

OBJET TROUVÉ

Tous les objets perdus et trouvés doivent être remis à la salle du gardien (située en face du gymnase) et les élèves qui ont perdu des livres, des manteaux, des chandails, etc. doivent vérifier à la salle du gardien après leur perte. Périodiquement, les objets non réclamés seront donnés à des organisations dignes.

Privilèges de stationnement pour étudiants

(tiré du Manuel des politiques de SC) Le stationnement à l'école secondaire Tewksbury Memorial est un privilège pour les étudiants avec priorité aux seniors. Le permis de stationnement de tout étudiant peut être annulé par n'importe quel administrateur après que la procédure régulière a été accordée à l'individu. La révocation de tout privilège de stationnement sera permanente. Voici quelques-unes des raisons pouvant entraîner la révocation des privilèges de stationnement.

- A. Mauvais résultats scolaires (Échec de deux classes ou plus)
- B. Retard excessif à l'école (Avoir plus de 9 retards par trimestre)
- C. Suspension pour infraction au règlement de l'école
- D. Conduire pour mettre en danger (excès de vitesse, imprudence, brûler du caoutchouc, conduire sur le trottoir, traverser le rond-point, ne pas s'arrêter aux panneaux d'arrêt, croiser des voitures dans l'allée et partir avant le départ des autobus scolaires sans l'approbation d'un administrateur)
- E. Stationnement illégal (stationnement dans des zones non attribuées ou réglementées)

- F. Donner votre permis de stationnement à une autre personne
- G. Citations écrites par le service de police de Tewksbury pour des infractions liées aux véhicules à moteur lors de la conduite vers et depuis l'école ou des événements liés à l'école
- H. Visites non autorisées du parking et/ou sortie du terrain de l'école pendant la journée scolaire sans autorisation
- I. Ne pas utiliser de ceinture de sécurité comme l'exige la loi de l'État du Massachusetts
- J. Restrictions d'espace (dus principalement aux conditions météorologiques)
- K. La production ou l'utilisation de permis contrefaits

- Toute personne stationnant sur le terrain de l'école doit avoir un permis de stationnement valide attribué par TMHS. Les contrevenants peuvent faire remorquer leur véhicule aux frais du propriétaire du véhicule.
- Juniors et Seniors avec au moins 60 crédits et en règle sur le plan académique, comportemental et en ce qui concerne les présences seront éligibles pour obtenir un laissez-passer de stationnement et stationner sur le campus.
- L'administration de TMHS se réserve le droit de déterminer l'attribution des permis de stationnement scolaire.
- Il y a des frais non remboursables de 150 \$ pour toute l'année scolaire et 75 \$ pour une demi-année pour immatriculer les automobiles utilisant les installations de stationnement de TMHS. Tous les étudiants doivent s'inscrire pour un permis de stationnement via CommunityPass à <https://register.communitypass.net>.
- Si un permis de stationnement est perdu, une validation écrite doit être présentée au directeur avec les circonstances liées au permis perdu et si un deuxième permis est accordé, il y a des frais de 15,00 \$.

Permis de stationnement doit être visible à tout moment, soit en accrochant l'étiquette TMHS attribuée au rétroviseur ou à l'application de l'autocollant TMHS attribué dans le coin inférieur gauche (côté conducteur) de la lunette arrière du véhicule immatriculé auprès de TMHS.

- Aucun élève n'a le droit de se garer sur la propriété de l'école sans un véhicule immatriculé à l'école ; les étudiants qui le font peuvent être soumis à d'autres conséquences scolaires.
- Le permis est non transférable to un autre étudiant, et s'il est transféré, peut entraîner d'autres conséquences scolaires et/ou la révocation des privilèges de stationnement.
- Les voitures garées illégalement peuvent être remorquées et/ou verbalisées par le service de police de Tewksbury.
- Les responsables de l'école, avec des motifs raisonnables de le faire, peuvent fouiller tout véhicule stationné sur la propriété de l'école, y compris tous les compartiments ou

objets contenus dans le véhicule, pour s'assurer que la contrebande ou des objets ou substances illégaux ne se trouvent pas sur la propriété de l'école à tout moment. Toutes les règles et conditions de l'école du manuel s'appliquent à l'ensemble du campus, y compris les aires de stationnement.

Conditions de résidence

Tous les élèves du système scolaire public de Tewksbury doivent respecter Massachusetts General Laws Chapter 76, Section 5 relative à la résidence. Si une question se pose concernant la résidence d'un étudiant ailleurs pendant ses études au TPS, la résidence de l'étudiant fera l'objet d'une enquête et / ou d'une enquête plus approfondie. Les procédures relatives aux exigences de résidence et à l'application peuvent être consultées sur le lien de la page Web du district scolaire public de Tewksbury : <http://www.tewksbury.k12.ma.us>

Procédures d'arrivée/de départ de l'école

À leur arrivée à l'école le matin, tous les élèves doivent entrer dans le bâtiment par les portes du couloir principal. Les élèves ne doivent pas flâner dans le parking des élèves avant d'entrer ou après avoir quitté le bâtiment de l'école.

Transport scolaire

Pour les élèves du secondaire, prendre le bus scolaire est un privilège et non un droit. Les étudiants sont priés de respecter toutes les précautions de sécurité en attendant et en montant dans le bus. Tous les règlements scolaires s'appliquent. Les élèves qui deviennent de graves problèmes de discipline dans le bus peuvent avoir le privilège de monter dans le bus suspendu par le directeur. Dans de tels cas, le parent/tuteur de l'élève concerné devient responsable du transport de l'enfant vers et depuis l'école.

Les élèves doivent se présenter à leur arrêt d'autobus désigné à l'heure affichée au début de l'année scolaire sur le site Web et dans les journaux locaux. Après être descendus d'un bus, les étudiants doivent entrer dans le bâtiment immédiatement. Ils ne doivent pas quitter le terrain sans autorisation.

Les bus partiront de l'école vers la maison vers 13h50.

À divers moments de l'année scolaire, une formation en classe et des exercices d'évacuation par la porte arrière/avant seront mis en œuvre et d'autres informations pertinentes sur le transport seront distribuées.

Le comité scolaire de Tewksbury a mis en place une politique concernant l'utilisation de caméras vidéo dans les autobus scolaires. Veuillez vous référer au manuel des politiques des écoles publiques de Tewksbury, fichier : [EEAEF/ECAF-Utilisation d'une caméra vidéo sur les autobus scolaires](#).

Salles de bains étudiantes

Les privilèges de la salle de bain seront étendus aux étudiants pendant les cours sur une base de demande raisonnable. Les étudiants doivent utiliser la salle de bain étudiante la plus proche de la salle de classe qui leur est assignée. Les élèves sont encouragés à utiliser les toilettes avant l'école, pendant leurs périodes de repas et pendant les heures de passage. Il est rappelé à tous les élèves qu'il est interdit de fumer/vapoter dans les salles de bain ou à tout autre endroit sur la propriété de l'école. Tous les élèves qui ne respectent pas les attentes susmentionnées seront soumis à la discipline décrite dans les attentes comportementales

Obligations des étudiants

Les élèves sont responsables de l'entretien et de la maintenance de tous les ordinateurs, les livres et le matériel qui leur sont confiés. Au moment opportun, les livres et/ou le matériel attribués seront rendus. Les ordinateurs, livres et/ou matériels perdus ou endommagés devront être payés.

Dossiers des étudiants

Tewksbury Memorial High School conserve deux types de dossiers des élèves : le relevé de notes et le dossier temporaire appelé dossier cumulatif. Le relevé de notes est un dossier administratif qui constitue les données minimales nécessaires pour refléter le cheminement scolaire de l'élève. Ces données se limitent aux noms, adresse et numéro de téléphone de l'élève et de ses parents, titres de cours, notes, niveau scolaire et année complétée. Le relevé de notes de l'élève doit être conservé par le département scolaire et ne peut être détruit que 60 ans après l'obtention du diplôme, le transfert ou le retrait de l'élève du système scolaire, à la discrétion du comité scolaire. Le dossier temporaire comprendra les informations importantes pour le processus éducatif telles que les résultats des tests standardisés et les évaluations des enseignants, des conseillers et d'autres membres du personnel. Le dossier temporaire est remis aux personnes âgées après l'obtention de leur diplôme. Un élève transféré d'un système local doit fournir au nouveau système scolaire un dossier complet de l'élève entrant. Ledit dossier doit inclure, mais sans s'y limiter, tout incident impliquant une suspension ou une violation ou des actes criminels ou tout rapport d'incident dans lequel ledit étudiant a été accusé d'un acte susceptible de suspension.

Selon la loi générale du Massachusetts, article 37H, lorsqu'un élève est expulsé en vertu des dispositions de cet article et demande son admission dans une autre école pour être accepté, le surintendant de l'école d'envoi doit informer le surintendant de l'école d'accueil des raisons pour lesquelles l'élève expulsion. Les demandes d'accès aux dossiers peuvent être faites par les élèves et/ou leurs parents et ces demandes doivent être honorées dans un délai de dix jours. Les élèves et/ou leurs parents ont le droit d'ajouter des informations au dossier selon la procédure d'appel en cas de désaccord. Ce qui précède constitue les droits de l'élève lorsqu'il atteint l'âge de 14 ans ou lorsqu'il entre en 9e année. Si un élève n'a pas atteint cette exigence d'âge ou de classe, ces droits seront exercés par les parents. Si un élève a entre 14 et 17 ans et est entré en 9e année, l'élève et ses parents exercent ces droits. Les élèves de 18 ans ou

plus peuvent limiter les droits de leurs parents par demande écrite au directeur ou au surintendant de l'école. Une copie du règlement complet peut être obtenue au bureau du directeur.

À quelques exceptions près, les informations contenues dans le dossier d'un étudiant ne seront pas divulguées à un tiers sans le consentement écrit préalable de l'étudiant éligible et / ou d'un parent ayant la garde physique d'un étudiant de moins de 18 ans. Deux exceptions notables sont : les informations d'annuaire - le nom, l'adresse, la liste téléphonique, la date et le lieu de naissance, le principal domaine d'études, les dates de fréquentation, le poids et la taille des membres des équipes sportives, la classe, la participation à des activités et sports officiellement reconnus, diplômes, honneurs et récompenses, et plans post-lycées. Informations sur le recrutement pour les forces armées et les établissements d'enseignement postsecondaire - À la demande des recruteurs militaires et/ou des représentants des établissements d'enseignement postsecondaire, les écoles publiques de Tewksbury fourniront le nom, l'adresse et la liste téléphonique de tous les élèves du secondaire. Si un élève et / ou un parent éligible ne souhaite pas que les INFORMATIONS D'ANNUAIRE ou les INFORMATIONS DE RECRUTEMENT soient publiées, ils doivent contacter le directeur par écrit.

Soutien/Médiation par les pairs

L'un de nos objectifs à TMHS est d'avoir un environnement d'apprentissage sûr et favorable pour tous les étudiants. À cette fin, le corps professoral s'efforce de fournir une équipe de soutien à tous les étudiants. Les étudiants qui sont perçus par d'autres étudiants ou membres du corps professoral comme traversant une période difficile devraient être référés à un conseiller d'orientation, à un administrateur ou à un enseignant.

Messages de la maison

Sauf en cas d'urgence, aucun élève ne sera appelé en dehors de la classe pour recevoir un message. Les messages importants des parents/tuteurs donnés aux secrétaires seront livrés à l'élève d'ici la fin de la journée scolaire.

Visiteurs

Seuls les étudiants qui envisagent sérieusement de fréquenter TMHS sont invités à visiter le bâtiment ou à suivre des cours. L'approbation du directeur et un rendez-vous pris par l'intermédiaire du bureau d'orientation sont requis avant la visite.

Permis de travail

Les étudiants doivent demander des permis de travail au début de la journée scolaire au bureau principal auprès d'un secrétaire. Les permis de travail seront prêts à la fin de cette journée scolaire. Pendant les mois d'été, appelez le (978) 640-7825 pour un rendez-vous.

Code de discipline

Tous les élèves doivent se conduire de manière appropriée en tout temps. Bien que toutes les infractions possibles ne puissent pas être énumérées dans ce manuel, certaines catégories générales sont abordées dans cette section. L'école évaluera les conséquences disciplinaires pour toute infraction qu'elle considère comme une violation de la bonne conduite.

Téléphones cellulaires et appareils électroniques

Les appareils électroniques ne peuvent pas être allumés dans les salles de classe ou dans les couloirs pendant les heures de classe, sauf s'ils ont l'approbation de l'enseignant et sont utilisés à des fins éducatives. Les étudiants qui ne respectent pas la politique seront tenus de les transformer en enseignant ou administrateur de classe pour qu'ils soient retenus pendant la durée du cours. Le refus de se conformer peut entraîner des conséquences supplémentaires. (Voir Attentes Comportementales Niveau III) . Pour mener leurs affaires personnelles, les élèves ne peuvent utiliser un appareil électronique que pendant les repas de midi ou pendant les heures de loisir.

L'utilisation des fonctions d'enregistrement audio ou visuel d'un appareil électronique personnel nécessite l'autorisation et l'approbation préalable d'un administrateur ou d'un enseignant.

N'oubliez pas que les élèves qui apportent ces appareils à l'école le font à leurs risques et périls. L'école n'est pas responsable de la perte, de la destruction ou du vol des biens des élèves. Il est prévu que tous les appareils électroniques soient rechargés à domicile.

Politique d'utilisation acceptable

- Veuillez consulter la politique complète ici : [☰ Technology Acceptable Use Procedures](#)
- Systèmes de messagerie
- Toute utilisation d'Internet par les étudiants doit être effectuée sous la supervision du corps professoral.
- Le seul but de l'accès à Internet est de soutenir l'éducation et la recherche en offrant aux étudiants et aux enseignants des ressources uniques et une opportunité de travail collaboratif.
- Tous les élèves qui utilisent le système Internet de Tewksbury doivent lire les directives du comité scolaire et adhérer à la politique du comité scolaire concernant l'accès à Internet.
- La politique d'utilisation acceptable sera fournie aux étudiants par le corps professoral, le bibliothécaire ou l'administrateur. Il sera également disponible au bureau principal de TMHS et sur le site Web du district scolaire.
- Les écoles publiques de Tewksbury déclinent toute responsabilité quant au contenu du matériel auquel un élève peut accéder sur Internet, pour tout dommage subi au cours ou à la suite de l'utilisation d'Internet par l'élève, et pour toute autre conséquence de l'utilisation d'Internet par un élève.
- Une utilisation inappropriée d'Internet peut entraîner des mesures disciplinaires.

Politique de détention

La détention est attribuée à l'élève pour comportement inacceptable de l'élève. Les élèves doivent bien comprendre que tout enseignant dans le bâtiment a le pouvoir de corriger une mauvaise conduite à tout moment. Dans le cas où les élèves ne parviennent pas à prendre des dispositions pour rester après l'école pour la détention alors qu'ils ont été dûment informés, cette action peut entraîner des nouvelles mesures disciplinaires, y compris la suspension de l'école. Les activités parascolaires et les emplois parascolaires sont des raisons inacceptables pour ne pas être en détention. Les retenues seront attribuées du mardi au jeudi de 14h00 à 15h00. La détention des enseignants peut également être attribuée pour des infractions mineures en classe et sera purgée à la discrétion de l'enseignant.

Code vestimentaire

Conformément à la loi de l'État du Massachusetts, on s'attend à ce que les étudiants s'habillent conformément à des normes raisonnables de sécurité, de santé et de propreté, afin de ne pas nuire ou perturber le processus éducatif. L'administration se réserve le droit de demander aux étudiants de changer toute tenue vestimentaire qui perturbe le processus ou l'environnement éducatif, favorise des activités illégales ou viole les normes de santé ou de sécurité et de propreté. Les chaussures doivent être portées en tout temps.

Les vêtements susceptibles de créer une perturbation ou un désordre réel dans l'environnement d'apprentissage comprennent, mais sans s'y limiter :

- Vêtements ou bijoux qui affichent des slogans, des insignes ou des dessins faisant la publicité d'alcool, de drogues ou de matériel sexuel faisant la promotion de produits ou d'activités illégaux, profanes ou suggestifs.
- Vêtements ou bijoux désobligeants pour les autres dans l'environnement scolaire et contenant des insultes concernant la race, l'origine ethnique, la religion, les handicaps ou l'orientation sexuelle.

Il est de la discrétion de l'enseignant de fixer la norme indiquant si les chapeaux sont autorisés dans leur classe et de décrire cette norme dans leur contrat de classe. Les élèves seront autorisés à porter des chapeaux lors du passage entre les classes et dans les espaces sociaux de l'école (cafétéria, bibliothèque).

Les violations répétées du code vestimentaire entraîneront des mesures disciplinaires.

Procédure régulière

Tous les élèves bénéficieront d'une procédure régulière chaque fois qu'ils seront privés de leur droit à une éducation par exclusion de leur enseignement régulier en classe ou d'autres activités scolaires, y compris : suspension, expulsion, transfert, probation ou retrait de privilèges et exclusion des cérémonies de remise des diplômes. Le droit à une procédure régulière

comprend le droit à une audience équitable avant l'une des exclusions ci-dessus, à l'exception de la suspension d'urgence.

Flâner

Les élèves ne doivent pas flâner dans le bâtiment ou sur le terrain de l'école une fois leurs programmes quotidiens terminés. Les élèves doivent avoir une raison valable pour rester à l'école après le licenciement. Les entraîneurs et les conseillers de club qui organisent des entraînements ou des réunions après les heures de classe sont responsables de la supervision des élèves.

Politique de suspension

Tous les élèves peuvent être suspendus de l'école pour des infractions graves aux règlements de l'école.

Cette politique est conforme au chapitre 71 de MGL ; Article 37H3/4.

<https://malegislature.gov/Laws/GeneralLaws/PartI/TitleXII/Chapter71/Section37H3~4>

Nouvelle mise à jour: en vigueur le 8 novembre 2022

Ces actions peuvent inclure, mais sans s'y limiter, les infractions répertoriées dans les infractions de niveau deux à sept.

- Les administrateurs scolaires sont autorisés à mener des enquêtes sur les questions disciplinaires liées à l'école, y compris les entretiens avec les élèves.
- Une suspension ne peut être prononcée :
 - sans fournir à l'élève ou au parent un avis oral et écrit (en anglais ou dans la langue principale de la maison), ainsi qu'une possibilité d'audience sur l'accusation et une possibilité pour le parent de participer à l'audience.
 - jusqu'à ce que des solutions alternatives aient été employées et que leur utilisation et leurs résultats soient documentés, à la suite et en réponse directe à un ou plusieurs incidents spécifiques. Les recours alternatifs peuvent inclure, mais sans s'y limiter : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes.
 - à moins que des raisons spécifiques ne soient documentées quant à la raison pour laquelle ces recours alternatifs sont inappropriés ou contre-productifs, et dans les cas où la présence continue de l'élève à l'école poserait une préoccupation spécifique et documentable concernant l'infliction de blessures corporelles graves ou d'autres dommages graves à une autre personne alors que à l'école.
- Tout élève suspendu de l'école sera **ineligible** participer à toutes les activités parrainées par l'école pendant la durée de la suspension, y compris les événements sportifs et sociaux. L'inéligibilité commence au moment où la décision de suspension est prise et se termine à la fin de la suspension.
- Une réunion de rentrée avec l'élève, le parent/tuteur et un administrateur de l'école peut être nécessaire pour retourner à l'école une fois la suspension terminée.

- Un élève qui est suspendu ne peut pas flâner ou apparaître sur la propriété de l'école.
- Il est de la responsabilité de l'élève de rattraper les tests ou quiz manqués, les devoirs, les devoirs et autres travaux scolaires manqués pendant la suspension dans un nombre raisonnable (équivalent au nombre de jours de suspension) de jours.
- Tout élève qui est suspendu de l'école pendant plus de 10 jours a le droit de faire appel auprès du surintendant. L'appel doit être soumis par écrit au surintendant dans les cinq (5) jours civils suivant la date d'entrée en vigueur de la suspension à long terme.

DISCIPLINE DES ÉLÈVES SUR DES PLANS ÉDUCATIFS

Tous les élèves doivent satisfaire aux exigences de comportement énoncées dans ce manuel. Le chapitre 71B des lois générales du Massachusetts (également connu sous le nom de chapitre 766) exige que des dispositions supplémentaires soient prises pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Le complément suivant des exigences s'applique en ce qui concerne la discipline des élèves ayant des besoins particuliers.

1. Le programme éducatif individuel (PEI) d'un élève ayant des besoins spéciaux indiquera si l'élève doit respecter le code de discipline régulier ou si l'état de l'élève nécessite une modification. Toute modification sera décrite dans l'IEP de l'élève.
2. Pour les élèves ayant des besoins spéciaux qui peuvent être retirés de leur programme d'études pendant plus de dix jours, cumulativement, dans une année scolaire, un examen de la relation entre l'inconduite et le handicap de l'élève sera effectué.
3. Si, après avoir procédé à un tel examen, l'équipe d'éducation spécialisée de l'élève détermine que le comportement était une manifestation du handicap de l'élève, l'équipe discutera d'une modification du programme pour l'étudiant. Si l'équipe détermine que le comportement de l'élève n'était pas une manifestation de handicap de l'élève, l'élève peut alors être soumis à l'école's disciplinaire code. Dans ce cas, un cadre alternatif pour que l'élève reçoive l'instruction être déterminé.
4. Une évaluation fonctionnelle du comportement peut être effectuée en ce qui concerne un besoin particulier d'élève dont le comportement viole le code disciplinaire de l'école.
5. Si la conduite d'un élève implique des armes ou des drogues, l'équipe peut placer l'élève dans un cadre éducatif alternatif.

Les étudiants sur un plan éducatif doivent respecter les règles de Tewksbury Memorial High School et règlements à moins que leur plan n'indique le contraire. Les suspensions seront signalées au Administrateur de l'éducation spéciale. Les plans seront examinés par une équipe d'éducation spéciale lorsqu'un élève a accumulé 10 jours de suspension des cours au cours d'une année scolaire. Des procédures similaires s'appliquent aux étudiants ayant des plans en vertu de l'article 504 de l'action de réhabilitation de 1973.

Plan de services éducatifs des écoles publiques de Tewksbury

Conformément à la M.G.L. c. 76, § 21 et 603 CMR 53.13, les écoles publiques de Tewksbury offrent et fournissent des services d'éducation alternative aux élèves qui sont expulsés ou suspendus à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école pendant plus de dix (10) jours d'école consécutifs.

Les services suivants sont mis à disposition pour fournir aux élèves qui ont été expulsés ou suspendus plus de dix (10) jours d'école consécutifs la possibilité d'obtenir des crédits, le cas échéant, de rattraper des devoirs, des tests, des devoirs et d'autres travaux scolaires au besoin pour faire des progrès académiques vers la satisfaction des exigences nationales et locales pendant la période de son retrait de la classe ou de l'école.

- ☐ Apprentissage en ligne/à distance
- ☐ Services de tutorat

Les élèves qui sont expulsés ou suspendus à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école pendant plus de dix (10) jours d'école consécutifs au cours d'une année scolaire peuvent choisir l'une des options d'éducation alternative identifiées ci-dessus auxquelles participer pendant la période de suspension ou d'expulsion.

Pour obtenir plus d'informations sur les options d'éducation alternative disponibles et pour confirmer votre sélection et votre inscription à l'une de ces options d'éducation alternative, veuillez contacter le directeur de l'école. Lors de la sélection d'un service éducatif alternatif par l'élève et le parent ou le tuteur de l'élève, l'école ou le district scolaire facilitera et vérifiera l'inscription de l'élève au service.

Attentes comportementales

La liste suivante n'est ni exhaustive ni prescriptive, mais fournit des conseils aux élèves en ce qui concerne les règles de l'école et les attentes comportementales. L'administration TMHS se réserve le droit d'imposer la discipline qu'elle juge appropriée dans les circonstances. Ce manuel doit être utilisé comme guide pour prendre de telles décisions.

Infractions de niveau I (Prise en charge par les enseignants)

- Retard en classe
- Toute violation des règles de conduite d'un enseignant (non-coopération, tricherie, perturbation de la classe, utilisation de blasphèmes, etc.)
- Possession de nourriture/boisson à l'extérieur de la cafétéria

Pénalités d'infraction de niveau I

- Communication avec le parent/tuteur
- Détention d'enseignant

Infractions de niveau II

Pénalités d'infraction de niveau II

(Géré par un administrateur)

- Défaut de se présenter à la détention d'un enseignant
- Envoyé au bureau
- Violation du code vestimentaire ([Code vestimentaire](#))

- Première infraction - 1 bureau de détention
- Deuxième infraction - 2 détentions au bureau
- Troisième infraction - Les recours alternatifs ne doivent pas être limités à : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes ou Un jour suspension
- Infractions subséquentes- 3 jours de suspension, conférence avec parent

Infractions de niveau III

- Défaut de se présenter au bureau de détention
- Coupe de classe (20 min ou plus)
- Quitter la classe sans autorisation
- Refus de donner un article non autorisé à l'enseignant
- Menace envers un autre étudiant
- Trouvé dans un endroit non autorisé
- Violation de l'utilisation du téléphone portable et des appareils électroniques ([Téléphones cellulaires et appareils électroniques](#))
- Violation de la politique d'utilisation acceptable ([Politique d'utilisation acceptable](#))

Pénalités d'infraction de niveau III

- Première infraction - 3 détentions au bureau
- Deuxième infraction - Les recours alternatifs ne doivent pas être limités à : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes ou 1 jour de suspension
- Infractions subséquentes - 3 jours de suspension, conférence des parents

Infractions de niveau IV

(La police peut être avisée dans certains cas)

- Insubordination
- Absentéisme
- Jeu
- Falsification
- Harcèlement
- La brutalité
- Lancer des objets sur le personnel, les élèves ou les véhicules
- Dégrader la propriété de l'école
- Troubler une assemblée publique
- Stationnement sans permis

Pénalités d'infraction de niveau IV

- Première infraction - Les recours alternatifs ne doivent pas être limités à : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes ou 1 jour et suspension
- Deuxième infraction - 3 jours de suspension
- Infractions subséquentes - suspension de 5 jours, conférence des parents
- Justice réparatrice (à déterminer par un administrateur)

Infractions de niveau V

(La police peut être avisée dans certains cas)

- Quitter le bâtiment sans autorisation
- Menacer un membre du personnel
- Vol
- Utilisation de grossièretés, d'obscénités dirigées contre un membre du personnel
- Possession d'un fac-similé raisonnable d'une arme à l'école
- Le tabac (possession, utilisation présumée ou réelle)
- Destruction volontaire ou vandalisme (l'étudiant est responsable des frais de restitution ou de remplacement/réparation)

Pénalités d'infraction de niveau V

- Première infraction - Les recours alternatifs ne doivent pas être limités à : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes ou 3 jours de suspension
- Deuxième infraction - 8 jours de suspension
- Infractions subséquentes - 10 jours de suspension, conférence des parents
- Justice réparatrice (à déterminer par un administrateur)
- Détournement de tabac

Infractions de niveau VI (la police et/ou les pompiers seront avisés, des accusations peuvent être déposées)

- Discrimination
- Fausses alarmes incendie
- Consommation ou possession d'alcool
- Consommation ou possession de drogue
- Lutte

Pénalités d'infraction de niveau VI

- Première infraction - Les recours alternatifs ne doivent pas être limités à : (i) la médiation ; (ii) la résolution des conflits ; (iii) la justice réparatrice ; et (iv) la résolution collaborative de problèmes ou 5 jours de suspension
- Deuxième infraction - 8 jours de suspension
- Infractions subséquentes - 10 jours de suspension, conférence des parents
- Détournement de drogue/alcool

Infractions de niveau VII (la police et/ou les pompiers seront avisés, des accusations pourront être déposées)

- Allumer un feu à l'école ou sur la propriété de l'école
- Menace pour l'école ou la communauté scolaire
- Possession d'une arme à l'école
- Vente de drogue et/ou d'alcool
- Toute accusation de crime ([Législation sur la sécurité à l'école](#) voir MGL Chapitre 71 : Section 37H1/2)

Pénalités d'infraction de niveau VII

- Première infraction - suspension de l'école, en attendant une action pour une éventuelle exclusion de TMHS

Politique relative à l'alcool et aux drogues

Introduction

Les procédures suivantes ont été élaborées pour aider le personnel de l'école à administrer cette politique communautaire unifiée et à l'échelle de l'école en matière de drogues et d'alcool et pour informer les parents des mesures disciplinaires prises à l'encontre des élèves qui enfreignent cette politique. Le présent règlement de procédure a pour objet :

- discipliner tout élève reconnu coupable d'avoir enfreint la politique
- impliquer le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'élève dans un programme conçu pour aider l'élève
- informer le service de police de Tewksbury si nécessaire

Confidentialité

Les élèves sont encouragés à demander l'aide d'enseignants, d'administrateurs et d'autres membres du personnel de l'école, mais doivent être conscients que la confidentialité ne sera maintenue que si les droits d'autrui ne sont pas enfreints. Le comité scolaire encourage son personnel à participer à des séances de counseling visant à aider les élèves qui viennent à lui avec un problème de drogue/alcool et soutient le maintien de la confidentialité à chaque séance.

Effectuer une recherche

Lorsqu'il est raisonnablement déterminé qu'un élève peut posséder ou être sous l'influence de drogues ou d'alcool, un responsable scolaire désigné peut effectuer une fouille de la personne de l'élève, de ses biens immédiats, de ses casiers, voiture, etc...

Médicaments sur ordonnance et en vente libre

Tout élève tenu d'avoir sur lui un médicament sur ordonnance ou en vente libre pendant les heures de classe doit, dès son entrée dans le bâtiment scolaire, déposer le médicament auprès de l'infirmière de l'école. Si une infirmière n'est pas disponible, l'administrateur responsable doit être contacté et informé du besoin de médicaments. L'infirmière supervisera, au besoin, l'administration de tels médicaments à chaque élève. Il y aura une pénalité si la procédure n'est pas suivie.

Traitement volontaire de la toxicomanie et de l'alcoolisme

Le département de l'école félicite les élèves qui recherchent volontairement un traitement ou des conseils pour toxicomanie/alcoolisme et recommandera d'éventuels services de conseil/soutien extérieurs. Les limitations financières de l'étudiant et de sa famille ne doivent pas empêcher de demander une telle aide.

Si l'élève demande de l'aide et n'est pas en violation directe de cette politique à ce moment-là, le personnel de l'école devra, sans pénalité :

- envisager immédiatement le meilleur moyen d'aider l'élève
- impliquer les parents dès que cela est jugé approprié
- donner à l'élève la possibilité de rattraper tout travail scolaire manqué pendant toute période de traitement prolongée

La recherche d'assistance volontaire n'élimine en rien la responsabilité de l'étudiant de se conformer à toute autre section de cette politique.

Utilisation présumée/sous influence/possession/distribution

Toute personne sur la propriété de l'école, dans un autobus scolaire ou impliquée dans toute activité scolaire connexe, soupçonnée d'utiliser, d'être sous l'influence de, en possession ou de distribuer une drogue ou une drogue ressemblante, ou de l'alcool ou ce qui semble être de l'alcool ou une boisson faiblement alcoolisée ou non alcoolisée, ou Appareil de vapotage ou de vapotage, sera immédiatement signalé par le personnel de l'école à l'administrateur approprié. Un rapport écrit des observations de cette personne à l'administrateur suivra.

Si la personne suspectée est un étudiant et que le(s) parent(s)/tuteur(s) sont joignables par téléphone, ils recevront une notification orale immédiate suivie d'un rapport écrit. Le directeur ou la personne désignée rencontrera l'élève et déterminera si la politique relative à l'alcool et aux drogues a été enfreinte.

Utilisation réelle/sous influence/possession/distribution

À la suite d'une enquête menée par le directeur ou son délégué, tout élève reconnu coupable d'avoir consommé, d'avoir été sous l'influence de, d'avoir possédé ou d'avoir distribué des drogues ou des drogues ressemblantes, de l'alcool ou ce qui semble être de l'alcool, ou Appareil de vapotage ou de vapotage, sur la propriété de l'école, dans un autobus scolaire ou lors de tout événement parrainé par l'école, peut s'attendre à des mesures disciplinaires administratives immédiates comme indiqué ci-dessous :

Premier délit

- Notification du(des) parent(s)/tuteur(s)
- Retrait de la propriété de l'école
- Rapport déposé auprès du surintendant des écoles, du comité d'école et de la police
- Confiscation de tous les objets liés à l'infraction à remettre à la police
- Voir [Attentes comportementales](#) pour sanction disciplinaire
- Inadmissibilité à participer à toutes les activités parrainées par l'école pendant la durée de la suspension
- Rencontre de l'élève, parent(s)/tuteur(s) avec le directeur ou la personne désignée dans les deux (2) jours d'école suivant la suspension

- Le Billerica Adolescent Recovery Program (BARP) est un programme alternatif pour les élèves qui sont pris sur le terrain de l'école et/ou par les forces de l'ordre pour consommation de drogue et/ou d'alcool. Ce programme, mené sur une période de 5 semaines, traite des dangers et des conséquences de la consommation d'alcool et/ou de drogues chez les jeunes. Un étudiant peut être tenu de suivre le programme BARP par l'école ou le service de police en fonction de circonstances individuelles.

Deuxième(s) infraction(s) ou infraction(s) subséquente(s)

- Élève référé au surintendant des écoles et au comité scolaire par le directeur pour une audience avec une recommandation, y compris une éventuelle expulsion
- Étudiant renvoyé à la police pour un examen plus approfondi

Le comité communautaire sur la toxicomanie servira de ressource en faisant des recommandations pertinentes pour les programmes de réadaptation pour l'élève et/ou la famille, si demandé. Pour un étudiant de moins de seize (16) ans, si une requête CRA (enfant nécessitant une assistance) n'a pas été déposée par le(s) parent(s)/tuteur(s)/école et/ou si l'enfant n'est pas dans un programme de désintoxication approuvé programme, une plainte peut être déposée contre le(s) parent(s)/tuteur(s). On s'attend à ce que les parents/tuteurs soient responsables et suivent les plans recommandés par le responsable de l'école désigné. Le non-respect de cette consigne constituera un motif de poursuite des mesures disciplinaires.

L'élève peut être retiré du système scolaire public de Tewksbury et un programme éducatif alternatif approprié sera proposé tel que jugé par le comité scolaire. Le dossier sera réexaminé en vue d'une réadmission à l'issue d'un délai prédéterminé.

Dans tous les cas de violation de cette politique, le comité scolaire prendra toutes les mesures pertinentes qu'il jugera nécessaires pour assurer le processus d'apprentissage et protéger les droits à l'éducation des élèves du système scolaire public de Tewksbury.

Politique de santé chimique MIAA

À partir de la première date d'entraînement d'automne, jusqu'à la fin de l'année scolaire ou de l'événement sportif final (selon la dernière éventualité), un étudiant ne doit pas, quelle que soit la quantité, utiliser, consommer, posséder, acheter/vendre ou donner toute boisson contenant alcool; tout produit du tabac (y compris les cigarettes électroniques, les stylos VAPE et tous les appareils similaires) ; marijuana (y compris synthétique); les stéroïdes ; ou toute substance contrôlée. Ce n'est pas une violation pour un étudiant d'être en possession d'un médicament défini spécifiquement prescrit pour son propre usage par le médecin de l'étudiant. Cette norme minimale MIAA à l'échelle de l'État n'est pas destinée à rendre la « culpabilité par association », par ex. de nombreux étudiants-athlètes peuvent être présents à une fête où seuls quelques-uns enfreignent cette norme. Cette règle ne représente qu'une norme minimale sur laquelle les écoles peuvent élaborer des exigences plus strictes.

Pour consulter la politique de santé chimique du MIAA dans son intégralité et pour voir les sanctions minimales, veuillez visiter le lien suivant :

[Brochure sur la santé chimique MIAA.pdf](#)

Harcèlement

[Politique ACAB-Harcèlement](#)

Tout comportement verbal ou physique qui n'est pas le bienvenu ou qui interfère de manière déraisonnable avec la performance d'un élève est du harcèlement. Le harcèlement et la violence verbale dirigés vers ou contre tout élève ou membre du personnel sont des infractions graves. Cela inclut le harcèlement et le cyber-harcèlement. Étudiants présentant des caractéristiques différenciantes, notamment la race, la couleur, la religion, l'ascendance, l'origine nationale, le sexe, le statut socioéconomique, l'itinérance, le statut scolaire, l'identité ou l'expression de genre, l'apparence physique, le statut de femme enceinte ou parentale, l'orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, questionnement), handicap mental, physique, développemental ou sensoriel ou par association avec une personne qui a ou est perçue comme ayant 1 ou plusieurs de ces caractéristiques, recevra un soutien et des compétences, connaissances et stratégies anti-intimidation nécessaires pour prévenir ou répondre à l'intimidation ou au harcèlement de l'élève ayant des caractéristiques différenciatrices et du groupe de pairs.

Il est interdit aux étudiants de faire sciemment de fausses déclarations ou de soumettre sciemment de fausses informations au cours d'un processus de règlement des griefs, y compris, mais sans s'y limiter, les rapports et les enquêtes sur le harcèlement et l'intimidation.

Intimidation:

L'utilisation répétée par un ou plusieurs élèves ou membres du personnel d'une expression écrite, verbale ou électronique ou d'un acte ou d'un geste physique ou de toute combinaison de ceux-ci, dirigés contre une victime qui : (i) cause un préjudice physique ou émotionnel à la victime ou des dommages à la propriété de la victime ; (ii) place la victime dans une crainte raisonnable de se blesser ou de causer des dommages à ses biens ; (iii) crée un environnement hostile à l'école pour la victime ; (iv) porte atteinte aux droits de la victime à l'école ; ou (v) perturbe matériellement et substantiellement le processus éducatif ou le bon fonctionnement d'une école. Le [Politique d'intimidation](#) et le [Formulaire de rapport d'incident de prévention et d'intervention en matière d'intimidation](#) se trouvent sur notre site Web.

Harcèlement sur internet:

L'intimidation par l'utilisation de la technologie ou de toute communication électronique, qui comprend, mais sans s'y limiter, tout transfert de signes, signaux, écrits, images, sons, données ou renseignements de toute nature transmis en tout ou en partie par un fil, radio,

électromagnétique, photo électronique ou photo optique, y compris, mais sans s'y limiter, le courrier électronique, les communications Internet, les messages instantanés ou les communications par télécopie. Le cyber-harcèlement comprend également (i) la création d'une page Web ou d'un blog dans lequel le créateur assume l'identité d'une autre personne ou (ii) l'usurpation consciente de l'identité d'une autre personne en tant qu'auteur du contenu ou des messages publiés, si la création ou l'usurpation d'identité crée l'une des conditions énumérées aux clauses (i) à (v), inclusivement, de la définition de l'intimidation. La cyberintimidation comprend également la distribution par voie électronique d'une communication à plus d'une personne ou l'affichage de matériel sur un support électronique qui peut être évalué par plus d'une personne, si la distribution ou l'affichage crée l'une des conditions énumérées aux clauses (i) à (v), inclusivement, de la définition de l'intimidation.

Après avoir entendu parler de l'incident de harcèlement présumé, le directeur demandera qu'une lettre signée et écrite soit adressée à la personne présumée harcelante de la part de l'élève harcelé. La lettre comprendra la date, l'heure et la description de l'événement. La lettre indiquera également que l'action n'était pas la bienvenue et devrait cesser et s'abstenir. Cela permettra au harceleur présumé de répondre. Une copie de la lettre sera conservée au dossier par le directeur.

La loi générale du Massachusetts (MGL c. 71), telle qu'ajoutée par le chapitre 92 des lois de 2010, décrit un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation. Toutes les politiques et procédures de l'école concernant le comportement d'intimidation et de cyberintimidation suivront notre manuel scolaire, la loi de l'État et la politique et les procédures du comité scolaire de Tewksbury.

Tout autre harcèlement après un avis écrit entraînera une audience menée par le directeur. Les parents seront contactés. L'ensemble des circonstances, la nature de la conduite et le contexte dans lequel la conduite alléguée s'est produite feront l'objet d'une enquête. À l'issue d'une procédure régulière, une décision sera rendue. Le harcèlement sera considéré comme une violation des règles de l'école et peut entraîner une suspension et/ou l'intervention de la police. De tels incidents seront traités sur un pied d'égalité avec les incidents de partialité ou de haine qui peuvent impliquer la loi d'État et/ou fédérale.

Bizutage

Le terme « bizutage » désigne toute conduite ou méthode d'initiation à une organisation étudiante, que ce soit sur une propriété publique ou privée, qui, volontairement ou par imprudence, met en danger la santé physique ou mentale de tout étudiant ou d'autres personnes.

Quiconque sait qu'une autre personne est victime et se trouve sur les lieux d'un tel crime doit, dans la mesure où cette personne peut le faire sans danger ni péril pour elle-même ou pour

autrui, signaler ce crime à un administrateur scolaire approprié dès que raisonnablement possible .

Un étudiant reconnu coupable de bizutage à TMHS fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à une éventuelle expulsion et une notification à la police.

Harcèlement sexuel

Toute avance sexuelle importune, demande de faveurs sexuelles et autre comportement verbal ou physique de nature sexuelle, lorsque la soumission ou le rejet d'un tel comportement ou communication est un terme explicite ou implicite, est considéré comme du harcèlement sexuel. De plus, toute conduite ou communication sexuelle importune qui a pour but ou pour effet d'interférer de manière déraisonnable avec les performances professionnelles d'un individu ou de créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant est également interdite.

La violence verbale ou toute vulgarité faisant référence au sexe d'une personne sera considérée comme importune, injustifiée, injustifiée et passible de mesures disciplinaires. Les élèves/enseignants doivent soumettre un rapport écrit signé au directeur. Un rapport sera déposé auprès du surintendant adjoint qui sert de coordinateur du titre IX dans les 24 heures suivant la conduite présumée. Une audience sera tenue par le directeur et une conclusion sera tirée. Un appel de toute décision peut être interjeté auprès du surintendant adjoint au (978) 640-7810 avant le règlement de l'affaire.

Il est interdit aux étudiants de faire sciemment de fausses déclarations ou de soumettre sciemment de fausses informations au cours d'un processus de règlement des griefs, y compris, mais sans s'y limiter, les rapports et les enquêtes sur le harcèlement et l'intimidation.

Législation sur la sécurité dans les écoles

Le comité d'école a l'intention de donner à l'administration et aux directeurs d'école une gamme complète de pouvoirs conformément aux directives de la loi sur la réforme de l'éducation de 1993 afin de prévenir, de traiter et de tenir responsables les responsables de la violence à l'école et d'autres comportements qui sont pas propice à la fréquentation d'une école publique.

La violation des lois sur les stupéfiants, la possession ou l'utilisation de boissons alcoolisées, l'utilisation dangereuse ou non autorisée d'automobiles, d'armes ou de feux d'artifice, ou la violation de toute loi locale, étatique ou fédérale peuvent non seulement entraîner une suspension ou une expulsion, mais peuvent également faire l'objet de la police/incendie notification du département.

Deux textes législatifs importants liés à la sécurité dans les écoles sont résumés comme suit :

MGL chapitre 71 ; Article 37H

- Tout élève trouvé dans les locaux de l'école, dans les autobus scolaires ou lors d'événements parrainés par l'école ou liés à l'école, y compris les jeux sportifs, en

possession d'une arme dangereuse, y compris, mais sans s'y limiter, une arme à feu ou un couteau ; ou une substance contrôlée telle que définie au chapitre 94C, y compris, mais sans s'y limiter, la marijuana, la cocaïne et l'héroïne, peut faire l'objet d'une expulsion de l'école ou du district scolaire par le directeur.

- Tout élève qui agresse un directeur, un directeur adjoint, un enseignant, un aide-enseignant ou un autre membre du personnel éducatif dans les locaux de l'école ou lors d'événements parrainés par l'école ou liés à l'école, y compris les jeux sportifs, peut faire l'objet d'une expulsion de l'école ou du district scolaire par le directeur.
- Tout étudiant qui est accusé d'une violation de l'un des paragraphes précédents doit être avisé par écrit de la possibilité d'une audience : à condition toutefois que l'étudiant puisse être représenté, ainsi que la possibilité de présenter des preuves et des témoins à ladite audience devant le principal. Après ladite audience, un directeur peut, à sa discrétion, décider de suspendre plutôt que d'expulser un élève qui a été déterminé par le directeur comme ayant enfreint l'un ou l'autre des paragraphes précédents.
- Tout élève qui a été expulsé d'un district scolaire en vertu de ces dispositions a le droit de faire appel auprès du surintendant. L'étudiant expulsé aura dix (10) jours à compter de la date de l'expulsion pour aviser le surintendant de l'appel. L'étudiant a le droit d'être représenté par un avocat lors d'une audience devant le surintendant. L'objet de l'appel ne doit pas être limité uniquement à une détermination factuelle de savoir si l'étudiant a violé les dispositions de la présente section.
- Lorsqu'un élève est expulsé en vertu des dispositions du présent article et demande son admission dans une autre école pour être accepté, le surintendant de l'école d'envoi doit informer le surintendant de l'école d'accueil des raisons de l'expulsion de l'élève.

MGL chapitre 71 ; Article 37H1/2

- Lors du dépôt d'une plainte pénale accusant un élève d'un crime, ou lors du dépôt d'une plainte pour crime de délinquance contre un élève, un directeur peut suspendre tel élève pendant une période de temps jugée appropriée par ledit directeur si ledit directeur détermine que la présence continue de l'élève à l'école aurait un effet préjudiciable substantiel sur le bien-être général de l'école. L'étudiant recevra une notification écrite des accusations et des raisons de la suspension avant que la suspension ne prenne effet. L'étudiant recevra également une notification écrite de son droit d'appel et de la procédure d'appel d'une telle suspension ; à condition, toutefois, que cette suspension demeure en vigueur avant toute audience d'appel menée par le surintendant. L'élève a le droit de faire appel de la suspension auprès du surintendant. L'étudiant doit aviser par écrit le surintendant de sa demande d'appel au plus tard cinq (5) jours civils après la date d'entrée en vigueur de la suspension. Le surintendant doit tenir une audience avec l'élève et le parent ou le tuteur de l'élève dans les trois jours civils suivant la demande d'appel de l'élève. Lors de l'audience, l'étudiant aura le droit de présenter un témoignage

oral et écrit en son nom et aura le droit d'être assisté d'un avocat. Le surintendant a le droit d'annuler ou de modifier la décision du directeur, y compris de recommander un autre programme éducatif pour l'élève. Le surintendant rend une décision sur l'appel dans les cinq (5) jours civils suivant l'audience. Cette décision sera la décision finale de la cité, de la ville ou du district scolaire régional en ce qui concerne la suspension.

- Lorsqu'un élève est reconnu coupable d'un crime ou lors d'un jugement ou d'une admission devant un tribunal de culpabilité à l'égard d'un tel crime ou d'un tel délit, le directeur peut expulser ledit élève si ce directeur détermine que la présence continue de l'élève à l'école aurait un effet préjudiciable substantiel sur le bien-être général de l'école. (Les procédures de procédure régulière, y compris la notification, la demande d'appel et l'audience d'appel, reflètent les procédures décrites dans le premier paragraphe ci-dessus). Lors de l'expulsion d'un tel élève, aucune école ou district scolaire ne sera tenu de fournir des services éducatifs à cet élève.

Information de sécurité

Exercices d'incendie

- Les élèves doivent être conscients que les procédures de sortie de secours sont affichées dans chaque classe. Les élèves doivent localiser et consulter ces procédures lorsqu'ils entrent dans chaque salle de classe ou zone scolaire.
- Lorsque l'alarme retentit, les élèves doivent suivre les procédures prescrites rapidement et silencieusement et quitter immédiatement le bâtiment scolaire avec l'enseignant le long du parcours prescrit. S'il y a des questions concernant les procédures de sortie de secours, les élèves doivent consulter l'enseignant en classe avant une sortie de secours.
- À l'extérieur, les élèves doivent rester à au moins 50 pieds du bâtiment de l'école.
- Les étudiants doivent rester bien à l'écart du bâtiment et ne peuvent pas entrer dans le bâtiment tant que le signal d'autorisation n'est pas donné.
- L'ouverture volontaire de la centrale d'alarme provoquant une fausse alarme est un acte illégal et sera traitée comme une affaire de police.
- Chaque alarme incendie doit être traitée comme une véritable alarme. Les étudiants ne doivent pas attendre la confirmation du bureau, mais se rendre immédiatement à l'extérieur.

Exercices d'urgence

Des exercices d'urgence, y compris ceux utilisant le protocole ALICE, sont effectués afin qu'en cas d'urgence réelle, les étudiants et le personnel soient préparés. Les exercices peuvent avoir lieu une fois par mois pendant l'année scolaire. Des annonces seront faites pour les urgences autres que les incendies. Des informations précises seront données aux étudiants et au personnel concernant la situation. Des consignes d'exercices d'urgence sont affichées dans chaque salle de classe. Il est important que les élèves pratiquent ces procédures pour aider à se préparer à une situation d'urgence.

Des caméras de sécurité

Il y a des emplacements de caméras à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment de l'école. Ces caméras ne sont disponibles que pour les problèmes suivants : 1) intervention d'urgence, 2) questions nécessitant une enquête approfondie, 3) protection des actifs de l'école et 4) maintien d'un environnement d'apprentissage sûr.

Moniteur de sécurité

Le rôle des agents de sécurité est d'assurer une présence dans le bâtiment ainsi que sur le terrain de l'école. Ils ont la responsabilité de signaler aux administrateurs tout problème lié à des problèmes de sécurité. Ils font partie du personnel et ont la même autorité auprès des étudiants que le personnel enseignant et administratif.

Agente des ressources scolaires

Le responsable des ressources scolaires est chargé d'enquêter sur les crimes et délits impliquant des délinquants juvéniles, d'exercer une influence positive pour dissuader les comportements délinquants et de travailler avec les administrateurs du lycée sur les questions policières appropriées.

Superviseur de la présence

Le superviseur de l'assiduité est chargé d'encourager une bonne fréquentation scolaire, de répondre à l'administration de l'école secondaire sur les questions d'absentéisme scolaire, de vérifier les problèmes de résidence et de déposer des plaintes auprès de l'ARC.

Recherche et saisie

Les étudiants ont un droit légitime à la vie privée; cependant, ce droit doit être mis en balance avec le besoin du département scolaire de maintenir un environnement scolaire propice à l'apprentissage. Les responsables de l'école ne sont pas tenus d'obtenir un mandat avant de fouiller un élève sous leur autorité, à condition qu'il existe une base de soupçon raisonnable. L'administration de TMHS se réserve le droit d'effectuer des recherches d'étudiants, de casiers et de véhicules pour possession d'articles de contrebande si des soupçons raisonnables sont évidents. Les articles illégaux seront confisqués et les responsables de l'application des lois pourront être avertis. De plus, les parents seront contactés et les élèves pourront être suspendus. Dans l'intérêt de la sécurité de tous les élèves, la police avec des chiens policiers peut effectuer des fouilles aléatoires de la propriété de l'école.

Intervention policière justifiée

Les situations qui justifient l'intervention de la police comprennent, sans s'y limiter :

- Possession d'une arme par un élève sur le terrain de l'école ou lors d'un événement parrainé par l'école.
- Batailles sur la propriété de l'école ou lors d'un événement parrainé par l'école qui entraîne des blessures graves à l'une des personnes impliquées.

- Certaines infractions liées à la drogue et à l'alcool

Armes et/ou armes à feu

Tout élève qui porte sur lui, lorsqu'il se trouve sur le terrain de l'école ou à des fonctions scolaires, un stylet, un poignard, un dispositif ou un étui permettant de tirer un couteau à lame verrouillable en position verrouillée, tout couteau balistique ou tout couteau avec une lame amovible pouvant être propulsée par n'importe quel mécanisme, couteau dirk, tout couteau ayant une lame à double tranchant, ou un couteau à interrupteur, ou tout couteau ayant un dispositif de dégagement automatique à ressort par lequel une lame est libérée du manche ayant une lame de n'importe quelle taille ou longueur - n'importe quel couteau, sera suspendu indéfiniment, la police notifiée et une audience préalable à l'expulsion aura lieu.

De plus, tout élève qui porte, sur la propriété de l'école ou lors d'une activité scolaire, des poings métalliques, des nunchaku, des zoobow, également connus sous le nom de klackers ou de bâtons de kung-fu ou toute autre arme similaire, tel que déterminé par l'administration, sera suspendu indéfiniment, a informé la police. , et une audience préalable à l'expulsion a eu lieu.

Tous les élèves qui portent sur eux, nonobstant toute licence obtenue par eux, une arme à feu chargée ou déchargée ou toute autre arme dangereuse à Tewksbury Memorial High School seront suspendus indéfiniment, la police notifiée et une audience de pré-expulsion tenue par MGL, chapitre 71, article 37H.

Informations générales

Notification annuelle des droits FERPA

La Loi sur les droits éducatifs de la famille et la protection de la vie privée (FERPA) accorde aux parents et aux étudiants âgés de 18 ans ou plus (« étudiants éligibles ») certains droits en ce qui concerne les dossiers scolaires de l'étudiant. Ces droits peuvent être trouvés [ici](#).

Règlement AHERA

Conformément aux exigences de 40 CFR 763 section 84(f) du règlement AHERA, les inspections et les plans de gestion de l'amiante sont disponibles pour examen au bureau du directeur de l'immeuble pendant les heures normales de travail.

Aucun enfant laissé pour compte

En vertu de la loi No Child Left Behind de 2001 promulguée par le président Bush, les systèmes scolaires sont tenus de communiquer les listes d'élèves à l'armée à des fins de recrutement. Tout parent/tuteur qui s'oppose spécifiquement à la divulgation du nom de son enfant doit demander au directeur qu'une telle libération ne soit pas faite. Cette demande doit être faite par écrit. [Voir les dossiers des étudiants](#).

Titre IX et Chapitre 622 Politique

C'est la politique des écoles publiques de Tewksbury de ne pas discriminer sur la base du sexe, de la religion, de la couleur ou de l'origine nationale dans le programme éducatif, les activités ou les politiques d'emploi, comme l'exigent le titre IX des amendements de 1972 sur l'éducation et le chapitre 622 du Actes de 1971. Politique complète disponible au siège social.

Les élèves ou les employés des écoles publiques de Tewksbury qui estiment avoir un grief en vertu du titre IX ou du chapitre 622 doivent le déposer par écrit auprès de ce qui suit :

Niveau 1 - Principal

Niveau 2 - Surintendant adjoint

Niveau 3 - Surintendant des écoles

Niveau 4 - Comité d'école

Il est interdit aux étudiants de faire sciemment de fausses déclarations ou de soumettre sciemment de fausses informations au cours d'un processus de règlement des griefs, y compris, mais sans s'y limiter, les rapports et les enquêtes sur le harcèlement et l'intimidation.

DISCIPLINE DES ÉLÈVES SUR DES PLANS ÉDUCATIFS

Tous les élèves doivent satisfaire aux exigences de comportement énoncées dans ce manuel. Le chapitre 71B des lois générales du Massachusetts (également connu sous le nom de chapitre 766) exige que des dispositions supplémentaires soient prises pour les enfants ayant des besoins spéciaux. Le complément suivant des exigences s'appliquent en ce qui concerne la discipline des élèves ayant des besoins spéciaux.

1. Le programme éducatif individuel (PEI) d'un élève ayant des besoins spéciaux indiquera si l'élève doit respecter le code de discipline régulier ou si l'état de l'élève nécessite une modification. Toute modification sera décrite dans l'IEP de l'élève.
2. Pour les élèves ayant des besoins spéciaux qui peuvent être retirés de leur programme d'études pendant plus de dix jours cumulativement dans une année scolaire, un examen de la relation entre l'inconduite et le handicap de l'élève sera effectué.
3. Si, après avoir procédé à un tel examen, l'équipe d'éducation spécialisée de l'élève détermine que le comportement était une manifestation du handicap de l'élève, l'équipe discutera d'une modification du programme pour l'étudiant. Si l'équipe détermine que le comportement de l'élève n'était pas une manifestation du handicap de l'élève, l'élève peut alors être soumis à l'école's discipline code. Dans ce cas, un cadre alternatif pour que l'élève reçoive l'instruction ~~demande-le~~ herminé.
4. Une évaluation fonctionnelle du comportement peut être effectuée en ce qui concerne un

besoin particulier élève dont le comportement viole le code disciplinaire de l'école.

5. Si la conduite d'un élève implique des armes ou des drogues, l'équipe peut placer l'élève dans un cadre éducatif alternatif.

Lorsqu'un élève suit un plan éducatif, l'élève doit respecter les règles de l'école secondaire Tewksbury Memorial et règlements à moins que le plan n'indique le contraire. Les suspensions seront signalées au Administrateur de l'éducation spéciale. Les plans seront examinés par une équipe d'éducation spéciale lorsqu'un élève a accumulé 10 jours de suspension des cours au cours d'une année scolaire.

Section 504 Procédures pour les étudiants handicapés

Tout étudiant qui a besoin, ou est censé avoir besoin, d'aménagements spéciaux, de services ou de programmes connexes en vertu de l'article 504 de la loi de 1973 sur la réadaptation peut être renvoyé au chef du département d'orientation pour d'autres mesures. Un manuel des parents 504 avec plus de détails est disponible au bureau d'orientation.

Dépistage, intervention brève et référence pour traitement (SBIRT)

Tewksbury Memorial High School effectuera des dépistages annuels des élèves de neuvième année pour renforcer les choix positifs concernant la toxicomanie et pour aider les élèves qui ont abusé de substances ou qui risquent de devenir toxicomanes. Ceci est conforme à l'article 15 du Massachusetts House Bill n° 4056. Veuillez consulter notre site Web pour une lettre du surintendant qui décrit les détails spécifiques de cette vérification.